

Centre de Brest  
Sciences et Technologies Halieutiques

Morizur Y., *Ifremer*

Demaneche S., *Ifremer*

Dube B., *Ifremer*

Gaudou O., *Ifremer*

Dimeet J., *Ifremer*

septembre 2012 - R.INT.STH/LBH/2012

---

# Les captures accidentelles de cétacés dans les pêches professionnelles françaises en 2011 :

Contribution au rapport national sur la  
mise en oeuvre du règlement européen  
(CE) No 812/2004 – (année 2011)

Rapport contractuel Ifremer/MEDDE

Convention Réf. Ifremer 12/1210046/NYF

**Rapport de la France sur la mise en œuvre du règlement européen (CE) No 812/2004 – (année 2011)**

**Selon l'article 6 du règlement européen (CE) No 812/2004 déterminant les mesures concernant les captures accidentelles de cétacés dans les pêcheries et modifiant le règlement (CE) No 88/98**

**Période de référence : janvier 2011-décembre 2011**

**Date : septembre 2012**

**Auteurs : voir page précédente**

## Résumé

Le programme Obsmer regroupe pour la France l'ensemble des besoins d'observations à la mer de divers règlements dont le règlement 812/2004. La DPMA assure la maîtrise d'ouvrage, l'Ifremer en assurant l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour le règlement européen 812/2004, l'effort qui a pu être déployé au titre de l'année 2011 représente 287 jours de mer pour les arts dormants en zones CIEM VIII et Méditerranée, et 299 jours de mer pour les arts traînants en zones VII & VIII ainsi qu'en Méditerranée. A cela s'ajoutent 308 jours de mer pour les filets calés dans les zones dédiées aux pingins (zones IV et VII). Ceci représente donc de l'ordre de 900 jours de mer. Le plan d'échantillonnage prévoyait un taux de couverture de 10 % toute l'année pour les arts traînants, de 5% pour les navires de 15 mètres et plus opérant au filet calé ainsi qu'un taux de 1 % pour les fileyeurs de moins de 15 m. Le plan d'échantillonnage n'a pu être réalisé intégralement en raison de difficultés d'ordre administratif touchant à la sécurité à bord des navires, de météo,....

Quatre espèces différentes ont été capturées accidentellement durant l'année 2011: *Delphinus delphis* (6 animaux), *Phocoena phocoena* (4° animaux), *Tursiops truncatus* (1 animal), et *Stenella coeruleoalba* (1 animal). Seuls quelques segments de flotte ont pu faire l'objet d'estimations. Ainsi une estimation de 207 dauphins communs *Delphinus delphis* a été réalisée dans le chalutage pélagique en Manche ouest ; une estimation minimale de 94 marsouins *Phocoena phocoena* a été réalisée pour les filets calés en Manche ouest. Aucune capture accidentelle de cétacés n'a été observée dans certains segments assez correctement couverts par l'observation comme le chalut pélagique à thon en zones VII&VIII, les filets à poissons démersaux en zone VIIIh pour les navires de plus de 15 m comme pour les navires de moins de 15 m, et les filets à poissons démersaux en zone VIIe pour les navires de moins de 15 m...

Dans le golfe de Gascogne et en Méditerranée, le taux d'échantillonnage réalisé (insuffisant ou irrégulier) n'a pas permis d'estimer le nombre de captures accidentelles. Cependant le réseau national des échouages montre que des captures accidentelles de *Phocoena phocoena* et de *Delphinus delphis* se produisent sur les pêcheries du golfe de Gascogne. Dans le golfe de Gascogne, les métiers connus comme contributeurs potentiels de captures accidentelles (chalutage PTM à bar, filets calés) ont été insuffisamment observés en 2011. Pour la Méditerranée, les observations sur la pêcherie merlu au chalut ont été insuffisantes. Au vu de l'année 2011, la conception et l'exécution du plan d'échantillonnage demandent donc à être améliorées. Des améliorations au plan ont été apportées pour l'année 2012.

En mer du Nord/Manche-Est, le vivier de navires fileyeurs autorisés à embarquer un observateur est actuellement trop faible pour permettre d'assurer la couverture requise pour une estimation des captures accidentelles sur cette zone. Des contacts avec les administrations locales compétentes ont été entrepris en 2012 afin d'améliorer les possibilités d'embarquement d'observateurs scientifiques sur les années à venir. Certaines procédures devront probablement être revues.

Enfin, selon les informations additionnelles fournies par les observations conduites dans le cadre du règlement DCF, 3 dauphins communs *Delphinus delphis* ont été signalés dans l'OTB en Manche Ouest au cours de l'année 2011 ; cet engin n'est pas concerné par le règlement 812/2004. Pour la Méditerranée, il convient aussi de signaler qu'aucune capture accidentelle de cétacés ni de tortues n'a été recensée dans les 164 jours d'observations des filets calés en Corse réalisés entre mars et septembre 2011 (données Obsmer sur cet engin non concerné par le règlement 812/2004 pour la Méditerranée).

Les captures de phoques et de tortues ont également été répertoriées par les observateurs du programme Obsmer. Aucune capture de phoques n'a été signalée en 2011. En Méditerranée, 2 tortues *Caretta caretta* ont été capturées au chalut et relâchées vivantes en novembre et décembre.

## Summary

The European Regulation 812/2004 aims to assess the incidental catches of cetaceans in fisheries and to limit as much as possible the bycatch.

The program Obsmer manages for France all the observations at sea required by various fishery regulations. This program is implemented by the ministry of agriculture and fisheries (Direction des Pêches Maritimes et de l' Aquaculture) and IFREMER. For the European Regulation 812/2004, the effort dedicated to observation on board of vessels during the year 2011 represents 287 days of sea area for static gears in ICES area VIII, and also 299 days at sea for towed gears in ICES areas VII & VIII and also in the Mediterranean area. In addition some 308 days at sea were dedicated to set nets in areas concerned with pingers (zones IV and VII). Over all 900 fishing days were monitored at sea during the year 2011. The monitoring scheme contained a higher number of days by assuming a coverage rate of 10% throughout the year for trawlers  $\geq 15$ m, 5% for trawlers  $< 15$ m or set nets vessels  $\geq 15$  m and 1% for vessels less than 15 m operating with set nets.

Four different species were caught incidentally during 2011: *Delphinus delphis* (6 animals), *Phocoena phocoena* (4° animals), *Tursiops truncatus* (1 animal), et *Stenella coeruleoalba* (1 animal). Only the bycatch of a few segments of fleets was estimated. An estimate of 207 common dolphins *Delphinus delphis* was obtained for pair midwater trawling in the Western Channel, and a minimum estimate of 94 porpoises *Phocoena phocoena* resulted from set nets in the Western Channel operated by vessels greater than 15m. However the coefficients of variation (respectively 95% and 61 %) are high on these estimates. No catch of cetaceans have been observed in some segments well covered by observation. This was the case of the tuna pelagic trawl areas VII & VIII, the demersal fish nets in area VIIIh for vessels over 15 m or for vessels less than 15 m, and the demersal fish nets in area VIIe for vessels less than 15m. No estimate has been made possible for the Bay of Biscay or the Mediterranean due to an inadequate or irregular coverage. Analyses conducted on stranded, however, demonstrate that the incidental catch of *Phocoena phocoena* and *Delphinus delphis* fisheries exist on the Bay of Biscay (van Canneyt *et al.*, 2012).

It would be useful to improve the monitoring scheme to get enough samples in the potential contributors of cetacean incidental bycatch. In the Bay of Biscay (PTM seabass trawling, set nets in the Bay of Biscay). For the Mediterranean area, sampling would be useful in the hake trawl fishery in addition to the small pelagic fish trawl fishery. In the North Sea/English Channel East, an effort should be made to increase the pool of vessels having the safety agreement for accepting scientific observers on board in order to get more correct estimate of incidental bycatch of cetaceans.

In the Mediterranean sea, 164 days at sea were dedicated to fishing set nets hauled by coastal vessels in Corsica between march and september 2011 and no bycatch of cetaceans and turtle was recorded by the observers of the Stareso project. It should be mentioned also that the DCF data during the year 2011 show a few catches of common dolphins in gears not involved in the regulation as the bottom trawl (OTB) in the western Channel.

Bycatch of seals and turtles were also recorded by observers. No bycatch of seals was observed during the year 2011. Two bycatch of turtle *Caretta caretta* was reported caught alive in the Mediterranean trawling OTB in two trips of november and december.

## INTRODUCTION

Le Règlement (CE) n ° 812/2004 du 26 avril 2004 prévoit d'évaluer les captures accidentelles de cétacés dans les pêcheries et vise à réduire les prises accidentelles dans certaines pêcheries. Ce règlement exige:

- l'utilisation de dispositifs de dissuasion acoustique (pingers) sur les filets calés dans certaines régions de la division II et pour les navires de plus de 12 mètres de long
- des plans d'observation sur les navires de plus de 15 mètres opérant au chalut pélagique ou à grande ouverture verticale dans les zones CIEM VI, VII, VIII et IX, et les navires de plus de 15 mètres opérant avec des filets fixes en zones CIEM VIa, VIIa,b et VIIIa,b,c, et IX;
- des études pilotes pour évaluer les captures accidentelles des navires de moins de 15 mètres (chalutiers pélagiques et fileyeurs dans les zones non concernées par les pingers);
- une étude pilote consacrée aux pingers permettant d'étudier leur efficacité dans le long terme.

Pour la France, le ministère de l'Environnement, du développement durable et de l'énergie (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture – DPMA) est responsable de la mise en œuvre du règlement. Un programme d'observation des captures accidentelles de cétacés a débuté en 2006 sur les côtes françaises métropolitaines. Le plan d'échantillonnage fournit une couverture de 5% de l'effort de pêche pour les filets maillants de plus de 15 m dans la zone CIEM VIII. Le plan d'échantillonnage a été conçu pour avoir un taux de couverture de 10% sur les chalutiers pélagiques de plus de 15m, sur toutes les zones (Méditerranée inclus) tout au long de l'année et pas seulement en hiver.

En outre, pour les navires de moins de 15m, des projets pilotes complémentaires ont été mis en œuvre à l'aide d'observateurs. Pour cela, un taux de couverture de 5% a été appliqué aux chaluts pélagiques simples et un taux de 1% aux filets fixes. Bien que non exigée par le règlement, une étude pilote d'observation des fileyeurs en zone VII et IVC (zone concernée par les pingers) est réalisée au sein du programme Obsmer pour faire suite à l'étude FilManCet.

## **1. Appareils de dissuasion acoustique (Articles 2 et 3 du règlement)**

### **1.1. Informations générales**

La situation sur l'utilisation des répulsifs n'a pas beaucoup changé depuis l'année dernière. La mise en œuvre de répulsifs acoustiques sur les filets calés reste un problème, en partie dû à un manque de fiabilité technique des "pingers" actuellement disponibles sur le marché. Cela induit des remplacements qui ne sont pas synchrones, ce qui rend la gestion du pool de dispositifs très difficile pour les pêcheurs si l'on cherche à maintenir tous les filets bien équipés. Les remplacements fréquents augmentent aussi ostensiblement le coût du dispositif requis par le règlement.

La mise en œuvre dans les conditions fixées par le règlement (espacement de 100 ou 200 m) est difficile en raison des systèmes hydrauliques (des appareils répulsifs à chaque extrémité du filet seraient préférables, de tels systèmes ne sont pas inclus dans le règlement).

Les problèmes de sécurité surtout lors de la mise à l'eau des filets (opérations appelée filage) en raison de la vitesse élevée des navires lors de ces opérations associé au poids des pingers. Des fragments peuvent alors être générés par certains appareils qui explosent à proximité de l'équipage du fait d'un manque de résistance mécanique.

Ces problèmes ont déjà été mentionnés par le CIEM (ICES/WGMME/2005 et 2008) et ont été soulignés lors des ateliers sur la mise en œuvre du règlement organisé par la Commission en avril 2006 et, plus récemment, à la fin Mars 2009 à Bruxelles. Toutes ces difficultés ont été l'objet d'une note des autorités françaises de soutien à une demande de révision du règlement 812/2004 adressée à la Commission européenne.

Dans les années récentes, des expériences danoises (Larsen & Krog, 2007) ont montré qu'un espacement plus large et jusqu'à 450 m, pouvait avoir la même efficacité que les 100 ou 200 m demandés par le règlement. En outre, les travaux suédois (Konigson *et al.*, 2007 ; Arrhenius *et al.*, 2010) montrent que les phoques sont susceptibles d'utiliser ces signaux pour accroître leur prédation sur les poissons capturés dans les filets. Ces risques existent sur la zone de pêche française en VIIe où les captures accidentelles de phoques *Halichoerus grypus* sont plus nombreuses que celles des marsouins *Phocoena phocoena* (Morizur *et al.*, 2011). Au-delà des problèmes techniques et économiques mentionnés précédemment, des questions sont soulevées en grande partie par la communauté scientifique quant au bienfondé de la généralisation des répulsifs acoustiques du fait notamment de certaines questions relatives à l'exclusion des cétacés de leur habitat naturel. Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer recommande une analyse intégrée (impact sur l'environnement, l'impact économique, impact biologique, étude technique ...) avant la mise en œuvre de tout plan concernant le déploiement de dispositifs répulsifs.

En France, une étude pilote ("Pinguoise") sur l'efficacité des répulsifs dans le temps a été menée en 2009 sur la zone Iroise (zone CIEM VII). Cette étude, (Morizur *et al.*, 2009) qui associe le Parc naturel marin d'Iroise, Océanopolis et l'Ifremer, vise (i) à étudier l'impact des répulsifs sur les populations des

cétacés de la zone de protection marine, (ii) à évaluer le coût économique des filets équipés, (iii) et à améliorer les connaissances sur le potentiel des zones d'exclusion dans les habitats naturels. Trois pingers (Aquamark100, Marexi-V2.2, STM-DDD02F) ont été testés dans les conditions commerciales de pêche à la baudroie. Les expériences ont montré que les problèmes techniques soulevés précédemment pour les types de pingers imposés par la réglementation n'ont pas encore été résolus. L'étude montre que les prises accidentelles de marsouins dans la zone VIIe sont trop faibles pour obtenir des différences significatives. D'autres lieux de pêche dans la zone CIEM VII ont été explorés pour la réalisation de nouvelles expériences dans le Nord de la Manche dans le cadre du projet FilManCet (voir §1.4.1 et détails en Annexe).

Tout récemment (mai 2011), la société Fishtek annonce la mise au point d'un nouveau pinger moins onéreux, plus convenable techniquement et plus sécuritaire pour les pêcheurs. Ces pingers produisent 154dB à la source avec des fréquences dominantes entre 40 et 110 kHz. La société recommande de les utiliser tous les 200 mètres. Des développements seraient en cours pour tenter de les rendre inaudibles aux jeunes phoques.

Les avis scientifiques fournis par le CIEM en 2010 dans l'optique d'une révision du règlement préconisent l'utilisation des répulsifs sur les filets uniquement dans les pêcheries à fort taux de captures accidentelles de marsouins. La Manche, selon les données disponibles côté français (Morizur *et al.*, 2011 ; étude FilManCet) serait plutôt une zone à faible taux de captures. Depuis avril 2011, le plan d'échantillonnage intègre les fileyeurs français opérant en Atlantique Nord Est afin de produire de nouvelles estimations de captures sur ces zones où le règlement préconise des pingers.

## 1.2 Description de la flotte

Au total, 116 navires seraient concernés correspondant à un effort concerné de 7073 jours de mer au cours de l'année 2011. Les nombres de navires présentés dans le tableau ne sont pas cumulatifs. Les jours de mer et les marées ont été calculés de manière à se rapprocher de l'effort effectif et en suivant au mieux les recommandations de la Commission Européenne dans son format de rapport. Les données sont issues de la base Sacapt (flux de journaux de bord et fiches de pêche) car la base Sacrois issue de plusieurs flux n'est pas finalisée sur l'effort de pêche. Les données les plus aberrantes ont été supprimées et le groupe d'espèces cibles FIF (divers poissons de fond) contenant peu d'enregistrements a été intégré dans DEF (poissons démersaux).

vessel size	regulation areas	regulation gear	gear	SP	ices area	nb vessels	% vessels with pingers	trips	days at sea	season	total length of nets	total soak time
>=12 m	IV-IIIa	GNS-GTR <220mm	GTR	DEF	004C00	6	NA	256	256	1 August - 31 October	NA	NA
>=12 m	IV-IIIa	GNS-GTR>=220mm	GTR	DEF	004C00	4	NA	52	52	All Year	NA	NA
>=12 m	VIIefghj	GNS-GTR	GNS	CRU	007E00	13	NA	387	452	All Year	NA	NA
>=12 m	VIIefghj	GNS-GTR	GNS	DEF	007E00	32	NA	275	570	All Year	NA	NA
>=12 m	VIIefghj	GNS-GTR	GTR	CEP	007E00	3	NA	3	4	All Year	NA	NA
>=12 m	VIIefghj	GNS-GTR	GTR	CRU	007E00	20	NA	180	200	All Year	NA	NA
>=12 m	VIIefghj	GNS-GTR	GTR	DEF	007E00	44	NA	698	1334	All Year	NA	NA
>=12 m	VIIefghj	GNS-GTR	GTR	DEF	007F00	5	NA	4	36	All Year	NA	NA

>=12 m	Vllefghj	GNS-GTR	GNS	DEF	007G00	4	NA	2	14	All Year	NA	NA
>=12 m	Vllefghj	GNS-GTR	GTR	DEF	007G00	13	NA	17	73	All Year	NA	NA
>=12 m	Vllefghj	GNS-GTR	GNS	CRU	007H00	2	NA	16	16	All Year	NA	NA
>=12 m	Vllefghj	GNS-GTR	GNS	DEF	007H00	11	NA	86	163	All Year	NA	NA
>=12 m	Vllefghj	GNS-GTR	GTR	CRU	007H00	8	NA	59	67	All Year	NA	NA
>=12 m	Vllefghj	GNS-GTR	GTR	DEF	007H00	21	NA	519	761	All Year	NA	NA
>=12 m	Vllefghj	GNS-GTR	GNS	CRU	007J00	2	NA	8	17	All Year	NA	NA
>=12 m	Vllefghj	GNS-GTR	GNS	DEF	007J00	23	NA	200	1521	All Year	NA	NA
>=12 m	Vllefghj	GNS-GTR	GTR	DEF	007J00	6	NA	12	24	All Year	NA	NA
>=12 m	VlId	GNS-GTR	GNS	DEF	007D00	9	NA	21	34	All Year	NA	NA
>=12 m	VlId	GNS-GTR	GTR	CEP	007D00	7	NA	22	24	All Year	NA	NA
>=12 m	VlId	GNS-GTR	GTR	CRU	007D00	4	NA	35	54	All Year	NA	NA
>=12 m	VlId	GNS-GTR	GTR	DEF	007D00	27	NA	1359	1402	All Year	NA	NA

Nom du champ	Définition et Commentaires
areas*gear *SP = Métier	Indique le code du métier au niveau 5 selon l'annexe IV de la Décision de la Commission 2008/949/E
Regulation Areas = Zone de pêche	Indique ici les zones au niveau 3, selon l'annexe I de la Décision de la Commission 2008/949/EC
nb vessels = Nombre de navires	Indique le nombre total de navires actifs  Seuls les navires de plus de 12 m sont concernés par le règlement.
% vessels with pingers (%de navires avec pingers)	% de navires utilisant les pingers spécifiés par rapport au nombre total de navires du segment de flotte.
Trips = Nombre de marées	Indique le nombre total de marées (marées effectives)
Days at sea = Nombre de jours de mer	Indique le nombre total de jours de mer correspondant au temps de pêche (e.g. 60) (jours de mer effectifs pour le metier)
Season = Mois d'opération	Indique les mois de l'activité de pêche correspondant au temps de pêche (par année dans le cas présent)
Total length of nets = Longueur totale de filets	Indique la longueur totale de filets en km
Total soak time = Temps d'immersion cumulé	Indique l'immersion totale cumulée des filets, en km.h

	(Non disponible dans le cas présent)
--	--------------------------------------

Le nombre de navires calculé par métier ne permet pas de donner le nombre total de navires impliqués par le « règlement pingers » car un navire peut pratiquer plusieurs métiers dans l'année. Par contre, les jours de mer (days at sea) et les marées (trips) présentés dans le tableau sont peuvent être additionnables.

### **1.3 Mesures de mitigation**

Une étude réalisée en 2009 par l'Institut Maritime de Prévention (IMP) pour le Parc Naturel Marin d'Iroise montre qu'il existait des problèmes de sécurité pour l'équipage des fileyeurs (Le Du et Le Roy, 2009) avec certains dispositifs conformes aux types recommandés par le règlement. Cette étude de l'IMP confirme l'étude réalisée en 2005 (Le Berre, 2005) sur des navires d'un autre port pour le compte du Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne (CRPMEM). Ces études ne concernent pas le BananaPinger de Fishtek qui est en cours de développement au Royaume-Uni et dont la brochure commerciale prétend résoudre ces problèmes.

Aucun inventaire n'est disponible sur les dispositifs acoustiques achetés par les pêcheurs. La base Obsmer permet d'informer sur la présence de dispositif sélectif à travers les caractéristiques de mise en œuvre de l'engin de pêche propre à chaque opération de pêche. Les opérations de pêche observées ne mettaient pas en œuvre de dispositifs répulsifs acoustiques.

### **1.4. Suivi et évaluation**

#### **1.4.1 Suivi et évaluation de l'effet de l'utilisation des pingers (Article 2.4)**

En France, une étude pilote sur l'étude de l'efficacité des répulsifs acoustiques a été réalisée en 2011 sur la zone Manche Est (zone CIEM VIIId). Elle faisait suite à une autre étude « pingers » réalisée sur la zone du Parc naturel Marin d'Iroise. Les résultats montrent que les taux de capture sont trop faibles pour obtenir des résultats biologiques significatifs dans les comparaisons entre dispositifs.

Plus récemment en 2011, et dans la suite au projet Filmancet, des fileyeurs volontaires de Dunkerque se sont équipés de pingers fournis par le projet FilManCet. L'association Oceamm a collecté quelques informations sur ces expérimentations individuelles. Selon les dires des pêcheurs, deux captures avec pingers ont eu lieu, un marsouin et un phoque, respectivement le 30/03/11 et le 04/04/11 sur des filières équipées d'Aquamark. Ces captures se sont produites sur les bancs de Flandre au large de Dunkerque.

#### **1.4.2. Rapport sur les mesures pour contrôler les spécifications lors de l'utilisation de pingings par les pêcheurs (Article 2.4)**

#### **1.4.3 Dérogation**

Aucune dérogation au règlement européen n'a été prise.

#### **1.4.4 Evaluation générale**

1°) L'utilisation de répulsifs acoustiques préconisés par le règlement ne supprime pas toutes les prises accidentelles de cétacés autres que les marsouins. Comme les pingings peuvent ne pas être en état de marche, seuls un déploiement d'observateurs à bord des navires permet d'évaluer l'impact des filets équipés ou non. C'est un peu le sens de la démarche française qui vise à déployer des observateurs en Manche- mer du Nord sur les navires travaillant avec des filets.

2°) Le véritable coût économique calculé pendant une année complète d'utilisation peut être pour certains modèles commerciaux 10 fois le coût initial supposé pour l'équipement conforme au règlement. Cela est dû à la mauvaise qualité de nombreux modèles de pingings commerciaux. Il reste cependant à savoir si le nouveau pinger BP154 de Fishtek permettra de résoudre tous ces problèmes.

3°) Dans le règlement actuel, il y a une différence de traitement des navires en fonction de leur taille (seuil de 12 mètres), cette discrimination ne peut pas se justifier par une différence du taux de prises accidentelles.

4°) La Manche (VIIe,d) apparaît comme une zone à faible abondance de marsouins et des captures accidentelles de phoques gris *Halichoerus grypus* sont recensées en zone VIIe ce qui posent des questionnements sur le risque d'effet *dinner-bell* généré par certains pingings sur ce secteur.

## **2. Information générale sur la mise en oeuvre des Plans d'observations à la mer (Articles 4 et 5)**

Les instituts scientifiques, notamment l'Ifremer, ont élaboré des documents techniques pour les appels d'offres lancés par la DPMA. Un marché d'observations en mer (OBSMER) a été conclu durant l'année 2011 entre différents prestataires et la DPMA. Il est constitué comme suit :

- lot 1 : secteurs Manche Est et Mer du Nord avec un métier transversal (lieu noir et espèces profondes), marché n° 1800004831 notifié le 16/02/2011

- lot 2 : secteurs Mer Celtique, Mer d'Irlande – Ouest Irlande, nord du Golfe de Gascogne (Bretagne) et Manche Ouest, marché n° 1800004792 notifié le 16/02/2011
- lot 3 : secteur sud du golfe de Gascogne (Pays de Loire – Aquitaine) avec 2 métiers transversaux toutes zones, marché n° 1800004835 notifié le 21/02/2011 12
- lot 4 : secteur Méditerranée, marché n° 1800004846 notifié le 21/02/2011

Les différents contrats ont débuté le 1er avril 2011 pour s'achever le 31 mars 2012. Ils sont reconductibles deux fois (en liaison avec le programme national DCF 2011-2013).

Les instituts scientifiques, en l'occurrence l'Ifremer et le CRMM (Centre de recherche des mammifères marins), ont assuré des sessions de formation à destination des observateurs. Une journée spécifique a été consacrée à la reconnaissance des cétacés, à leur identification et à divers prélèvements. Elle a eu lieu le vendredi 15 avril 2011 au Muséum de Concarneau, la formation a été assurée par Willy Dabin du CRMM. Des manuels et des formulaires destinés aux observateurs ont été préparés par l'Ifremer. Tous les documents électroniques sont archivés dans la base de données Obsmer de l'Ifremer. De même, l'Ifremer stocke tous les formulaires.

L'outil WAO a été développé pour suivre l'exécution des plans d'échantillonnage. Il permet de suivre en temps réel l'exécution du plan d'échantillonnage et de mieux connaître les captures accidentelles lors de la saisie informatique.

## **2.1 Information sur les mesures législatives ou administratives se rapportant aux Articles 4 ou 5**

Les observations à la mer répondent aux mesures prévues par le règlement (CE) n° 199/2008 du Conseil du 25 février 2008. Elles correspondent aussi à la mise en application des règlements mentionnés à l'article 15 de ce même règlement dont le règlement 812/2004, objet du présent rapport.

Au niveau national, pour que les observateurs puissent embarquer, les responsables des navires doivent avoir établi un document unique de prévention (DUP) et être autorisés à transporter un membre de personnel spécial (mention sur le permis de navigation). En l'absence de cette autorisation à transporter du personnel spécial, une disposition est prévue, conformément à la note de service n° 2307 du 20 octobre 2008, pour réaliser l'embarquement si le navire possède une autorisation à embarquer un passager. Il demeure cependant quelques obstacles d'ordre administratif en lien avec la sécurité des navires. Une réactualisation de la circulaire 2008 associée à une modification du cahier des charges des visites annuelles de sécurité demanderait à être effectuée afin de faciliter l'établissement via les centres de sécurité de listes de navires potentiellement observables.

Des documentations à l'adresse des professionnels ou du grand public ont été mises en ligne à l'adresse suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/obsmer-observer-pour-comprendre>

## **2.2 Information sur les difficultés de mise en œuvre des Articles 4 et 5 du Règlement du Conseil (EC) No 812/2004**

Le plan d'échantillonnage n'est pas au niveau 5 préconisé par le format standard européen de rapport national et par la DCF (décision de la Commission (2008/949/CE)). Une trop grande précision peut entraîner une augmentation des réponses négatives des navires car, comme le besoin est trop détaillé concernant notamment l'espèce-cible, il est plus difficile et plus délicat de trouver des navires volontaires prétendant répondre aux critères affichés (cette remarque a aussi été faite par le groupe de travail SGBYC dans son rapport de 2010). Cela peut avoir pour conséquence une baisse de la couverture d'échantillonnage escomptée. De plus, le niveau 5 implique un trop grand nombre de segments (plus de 130) à gérer dans le plan d'échantillonnage sans compter les observations sur les filets en zones dédiées aux pingings.

Par ailleurs, le coefficient de variation (CV) de 0.3 tel que requis par le règlement est hors de portée. Cette difficulté a déjà été mentionnée par les instances scientifiques.

Enfin, des difficultés d'ordre administratif existent parfois pour obtenir des listes de navires autorisés à embarquer un passager, ce qui fait que localement les taux de couverture réalisés peuvent être nettement insuffisants, c'est notamment le cas du secteur de Dieppe.

## **2.3 Programmes d'observation dédiés au règlement**

Les détails sur les programmes d'observation et leur exécution figurent en annexe de ce rapport.

Pour les navires de 15 m et plus opérant aux filets statiques dans le golfe de Gascogne, il apparaît que le taux de couverture visé n'a pas été réalisé. De ce fait, l'échantillonnage risque de ne pas être représentatif. En revanche, pour les navires de moins de 15m opérant aux filets statiques, on note une bonne couverture temporelle même si les trimestres 2 et 3 ont été peu échantillonnés par rapport aux objectifs visés.

Pour la Méditerranée, des observations ont été réalisées mais de manière insuffisante aux trimestres 2 et 3 ; l'absence de poissons petits pélagiques (sardine notamment) a probablement contrarié l'exécution du plan. Les contraintes administratives de sécurité ont limité considérablement le nombre de navires autorisés à embarquer un observateur sur la Méditerranée.

Pour le chalutage pélagique en bœuf en Atlantique, l'échantillonnage n'est pas représentatif sur la zone VIII où l'effort d'observation est déficient sur la pêche du bar en zone VIII en hiver du fait que le plan d'échantillonnage n'identifie pas assez bien ce métier. La pêcherie du chalutage en bœuf n'a pas été couverte en zone VIIId (problème d'exécution du plan). En zone VIIe, la réalisation est bonne en janvier mais trop faible en février et mars.

Selon le règlement 812/2004, les filets en zones IVc et VII ne sont pas concernées par l'observation à bord. Pour le filetage en zones VII et IVc, le projet FilManCet a permis d'étudier les captures accidentelles sur ces métiers ; Depuis avril 2011, un effort d'observation sur ces filets calés a été planifié par le

programme Obsmer pour faire suite au projet FilManCet qui avait permis l'observation durant 2 années. Les résultats sur les segments du fileyage en zone IV et VII sont présentés dans le présent document même si les observations ne permettent pas de couvrir une année entière.

### **3. Suivi**

#### **3.1 Description de l'effort de pêche et effort d'observation pour les engins mobiles**

En matière d'effort de pêche global, si les nombres de navires (ou le nombre de paires) ne sont pas cumulatifs, les marées (trips) et les jours de mer (days at sea) peuvent par contre être cumulés à des niveaux plus agrégés. En effet, les marées et jours de mer ont été calculés par marée et ont été fractionnés par zone de pêche (division CIEM) et par niveaux 5 de la DCF en fonction du temps de pêche réalisé. Pour l'effort d'observation, contrairement à l'année dernière, les durées ont été fractionnées par niveau 5 et par zone, c'est à dire de la même manière que pour le calcul de l'effort global.

Sur les engins mobiles, l'effort d'observation réalisé en 2011 s'élève à 128 marées correspondant à 299 jours effectifs de mer d'observateurs. Un taux de couverture de 10 % toute l'année est visé par le plan (y compris pour la Méditerranée). Pour les pêcheries de chalutage à thon en zones VII & VIII, la couverture visée est cependant plus élevée pour satisfaire les besoins de la réglementation ICCAT.

Les résultats Obsmer<sup>1</sup> ci-dessous tiennent compte des enregistrements OTB-SPF qui peut être assimilé au segment OTB-GOV (grande ouverture verticale).

Pour les navires OTM de 15 m et plus, les efforts comptabilisés dans le tableau ci-dessous distinguent l'effort de pêche des 3 navires de plus de 50 m immatriculés à Fécamp et qui débarquent aux Pays-Bas des autres navires OTM. Ces trois navires OTM de France-Pélagique (référéncé OTM-FP) qui travaillent comme les navires pélagiques hollandais ne sont pas ciblés par le plan d'échantillonnage français ; ils ont fait l'objet d'une observation à la mer par le plan d'échantillonnage hollandais.

Pour la Méditerranée, on analyse désormais les OTB et OTT et non seulement les OTM et PTM. Si les OTB ciblant les petits pélagiques ont toujours été pris en compte, les OTB ciblant le merlu provoquent aussi des captures accidentelles et sont désormais suivis comme les OTM. Suite à un changement de plan en cours d'année, les OTT ont été suivis uniquement au trimestre 1.

Il convient aussi de souligner que les paires de navires (PTM) présents surtout en Nord-est Atlantique associent parfois des navires de taille différente. La majorité des navires de moins de 15 m sont donc en couple avec des navires de plus de 15m. Une segmentation selon la taille n'aurait donc pas de sens

---

<sup>1</sup> Obsmer est le programme d'observation à la mer mutualisant les besoins de plusieurs règlements dont le règlement 812/2004. Toutes ces données sont archivées par Ifremer dans une même base de données.

sur cet engin PTM. Le PTM dirigé sur le bar n'apparaît pas explicitement dans le plan d'échantillonnage, il est contenu en principe dans les segments de niveau 5 PTM-DEF.

### Navires PTM ; toutes tailles ; Monitoring Scheme

Les navires PTM (pair trawling midwater) ont été regroupés quelle que soit leur taille car un navire de taille inférieure à 15 m peut travailler en boeuf avec un navire de plus de 15 m. Au total, 92 navires sont concernés par ce segment en 2001. L'effort de pêche est décrit ici en nombre de paires de navires. L'observateur embarqué échantillonne les captures de la paire en comptabilisant l'ensemble des captures accidentelles de la paire quel que soit le navire où sont levées ces captures.

Pour ce qui est des PTM (paires de navires), dans la base Sacapt l'effort d'une paire de navires est comptabilisé en principe par chaque navire de la paire qui est tenu de remplir un journal de bord. Aussi les efforts totaux en nombre de navires, de marées, de jours de mer ont donc été convertis dans le tableau ci-dessous en nombres de paires de navires, de marées de paires, et de jours de mer de paires de la même manière que les efforts de pêche observés contenus dans la base Obsmer.

Un taux de couverture de 10 % est visé toute l'année par le plan d'échantillonnage.

vessel size	GEAR_SP		AREA	total fishing effort				total observer effort achieved						Type of monitoring	Coverage (days)
				N°_pairs	N°_trips	Days at sea	SEASON	N°_pairs	N°_trips	Days at sea	Season (quarters)	N°_hauls	Total towing time (hours)		
all sizes	PTM	DEF	007D00	20	76	212	All Year	4	4	7,6	1	11	56	MS	3,59%
all sizes	PTM	SPF	007D00	6	87	101	All Year	1	1	1	4	5	3	MS	0,99%
all sizes	PTM	DEF	007E00	22	217	827	All Year	8	8	23,1	1	59	368		2,79%
all sizes	PTM	SPF	007E00	6	8	10	All Year								
all sizes	PTM	DEF	007H00	9	9	30	All Year	2	2	4,7	1	4	30	MS	15,80%
all sizes	PTM	LPF	007J00	15	19	207	All Year	4	4	20,7	3	17	59	MS	10,01%
all sizes	PTM	LPF	007K00	17	31	360	All Year	6	6	37,2	3	40	136	MS	10,34%
all sizes	PTM	DEF	008A00	29	308	541	All Year	2	2	2,5	2;4	8	30	MS	0,46%
all sizes	PTM	LPF	008A00	9	9	32	All Year								
all sizes	PTM	SPF	008A00	21	773	851	All Year	5	13	15,7	2;4	47	44	MS	1,85%
all sizes	PTM	DEF	008B00	15	67	181	All Year	1	1	1,25	2	5	29	MS	0,69%
all sizes	PTM	LPF	008B00	7	19	33	All Year	1	1	2,5	3	2	7	MS	7,61%

all sizes	PTM	SPF	008B00	11	74	101	All Year	1	1	1,25	2	2	2	MS	1,23%
all sizes	PTM	DEF	008D00	3	1	3	All Year								
all sizes	PTM	LPF	008D00	11	7	63	All Year	3	3	5,5	3	13	64	MS	8,70%
all sizes	PTM	SPF	008D00	3	3	4	All Year	1	1	1,25	2	1	1	MS	34,88%
all sizes	PTM	LPF	008E00	12	9	103	All Year	1	1	5,5	3	6	29	MS	5,35%

MS : monitoring scheme

Au total pour l'année 2011, on dénombre un effort de 3658 jours de mer de paires de navires (PTM), dont 130 jours de mer observés, ce qui donne un taux de couverture réalisé de 3% soit trois fois moins que celui visé.

### Navires OTM Nord-est Atlantique & OTB/OTT/OTM de Méditerranée ; taille >=15m ; Monitoring Scheme

Les navires armés au chalut pélagique à panneaux OTM (otter trawl midwater) pratiquent saisonnièrement ce métier. En Méditerranée ( cf zone 37 dans le tableau ci-dessous), cette activité ne se différencie pas bien du chalutage de fond simple ou en bœuf (OTB ou OTT) dirigé parfois sur les espèces de poissons petits pélagiques. C'est pour cette raison que nous avons traité l'ensemble de ces métiers.

vessel size	GEAR_SP		AREA	total fishing effort				total observer effort achieved					Type of monitoring	Coverage (days)	
				N°_vessels	N°_trips	Days at sea	SEASON	N°_vessels	N°_trips	Days at sea	Season (quarters)	N°_hauls			Total towing time (hours)
>=15m	OTM (FP)	SPF	004A00	2	2	34	All Year	1	1	8	3	23	MS	12,84%	
>=15m	OTM (FP)	SPF	004B00	2	1	18	All Year	1	1	1	3	3	MS	82,35%	
>=15m	OTM	DEF	006A00	1	2	62	All Year								
>=15m	OTM (FP)	SPF	006A00	1	0	1	All Year								
>=15m	OTM (FP)	SPF	007B00	1	0	2	All Year								
>=15m	OTM	DEF	007C00	1	0	14	All Year								
>=15m	OTM	CEP	007D00	7	19	23	All Year								
>=15m	OTM	DEF	007D00	36	82	142	All Year	3	3	4	4;3	3	10	MS	2,82%
>=15m	OTM	MOL	007D00	3	1	3	All Year								
>=15m	OTM	SPF	007D00	37	280	415	All Year	6	8	10,5	All year	18	59	MS	2,53%
>=15m	OTM	CEP	007E00	3	3	7	All Year								
>=15m	OTM	DEF	007E00	12	23	49	All Year								
>=15m	OTM	SPF	007E00	3	11	14	All Year								

>=15m	OTM	DEF	007H00	2	2	2	All Year	
>=15m	OTM	SPF	007H00	2	3	3	All Year	
>=15m	OTM (FP)	SPF	007H00	1	0	4	All Year	
>=15m	OTM	DEF	007J00	3	5	10	All Year	
>=15m	OTM	LPF	007J00	2	2	29	All Year	
>=15m	OTM	SPF	007J00	3	23	37	All Year	
>=15m	OTM (FP)	SPF	007J00	2	3	62	All Year	
>=15m	OTM	LPF	007K00	2	0	10	All Year	
>=15m	OTM	CEP	008A00	4	33	45	All Year	
>=15m	OTM	CRU	008A00	4	28	60	All Year	
>=15m	OTM	DEF	008A00	13	58	116	All Year	
>=15m	OTM	SPF	008A00	9	49	55	All Year	
>=15m	OTM (FP)	SPF	008A00	1	0	4	All Year	
>=15m	OTM	CEP	008B00	1	3	13	All Year	
>=15m	OTM	DEF	008B00	7	9	29	All Year	
>=15m	OTM	LPF	008B00	1	1	10	All Year	
>=15m	OTM	SPF	008B00	1	1	7	All Year	
>=15m	OTM (FP)	SPF	008B00	1	0	4	All Year	
>=15m	OTM (FP)	SPF	008C00	1	0	1	All Year	
>=15m	OTM (FP)	SPF	008D00	1	0	1	All Year	

Au total pour l'année 2011, on dénombre 1286 jours de mer d'effort pour les OTM en Nord-Est Atlantique dont 23,5 jours de mer observés (couverture 1,8%) et 12518 jours de mer en Méditerranée en incluant les OTB pour 50 jours observés soit une couverture réalisée de 0,4 % pour les segments méditerranéens. On remarquera la faiblesse du segment OTB\_SPF en matière d'observations du fait de la faible abondance des poissons petits pélagiques n'ont pas été abondants en Méditerranée au cours de l'année 2011.

## Navires OTM\_Nord-Est Atlantique ; taille <15m ; Monitoring Scheme

vessel size	GEAR_SP		AREA	total fishing effort				total observer effort achieved					Type of monitoring	Coverage (days)	
				N°_vessels	N°_trips	Days at sea	SEASON	N°_vessels	N°_trips	Days at sea	Season (quarters)	N°_hauls			Total towing time (hours)
<15m	OTM	CEP	007D00	25	121	130	All Year								
<15m	OTM	CRU	007D00	4	14	14	All Year								
<15m	OTM	DEF	007D00	50	233	245	All Year	1	1	0,5	4 3	7	MS	0,20%	
<15m	OTM	SPF	007D00	44	687	706	All Year	1	1	0,5	All year	2 1	MS	0,07%	
<15m	OTM	CEP	007E00	7	9	12	All Year								
<15m	OTM	DEF	007E00	15	32	35	All Year								
<15m	OTM	SPF	007E00	16	32	33	All Year								
<15m	OTM	DEF	007H00	4	4	4	All Year								
<15m	OTM	SPF	007H00	5	6	6	All Year								
<15m	OTM	CEP	007J00	1	14	14	All Year								
<15m	OTM	DEF	007J00	7	6	10	All Year								
<15m	OTM	SPF	007J00	9	43	43	All Year								
<15m	OTM	CEP	008A00	8	12	13	All Year								
<15m	OTM	CRU	008A00	11	44	44	All Year								
<15m	OTM	DEF	008A00	18	76	81	All Year								
<15m	OTM	SPF	008A00	17	31	31	All Year	2	2	2	3;2	5 7	MS	6,37%	
<15m	OTM	CRU	008B00	4	11	60	All Year								
<15m	OTM	DEF	008B00	11	19	28	All Year								
<15m	OTM	LPF	008B00	3	3	3	All Year								
<15m	OTM	SPF	008B00	4	2	2	All Year								

Pour les navires de moins de 15 m, l'effort du segment OTM pour 2011 s'élève à 1514 jours de mer dont 3 jours observés (taux de couverture réalisé 0,2%).

### 3.2 Description de l'effort de pêche et effort d'observation pour les engins statiques

En matière d'effort de pêche, si les nombres de navires ne sont pas cumulatifs, les marées (trips) et les jours de mer (days at sea) des tableaux ci-dessous peuvent être cumulés pour informer de niveaux plus agrégés. Les nombres de navires, par contre, ne sont pas cumulatifs. Enfin, il convient de souligner que les engins GTR et GNS peuvent être mis en œuvre par un même navire au cours d'une même marée.

Selon le règlement actuel 812/2004, les zones IVc et VII dédiées aux pingers ne sont pas concernées par l'observation. Cependant elles sont régulièrement suivies par la France qui a intégré ces segments dans le plan d'échantillonnage Obsmer depuis avril 2011, après avoir collecté des observations durant deux années via le projet FilManCet. Ces segments figurent dans les tableaux ci-dessous.

Plusieurs segments composent les fileyeurs de plus de 15 m : il existe désormais un 15-24m et un segment fileyeurs profonds >18m ; Ces segments sont couverts à hauteur de 5% par le plan d'échantillonnage. Les fileyeurs de moins de 15 m sont planifiés avec un taux de couverture de 1%.

#### Navires GNS & GTR ; zone VIII ; taille >=15 m ; Monitoring Scheme

Les filets calés sont constitués de deux types d'engins possédant soit une nappe (filets maillants GNS) soit trois nappes assemblées (trémail GTR).

vessel size	GEAR_SP		AREA	total fishing effort				total observer effort achieved						Type of monitoring	Coverage (days)	
	gear	SP		N°_pairs	N°_Trips	Days at sea	SEASON	N°_vessels	N°_trips	Days at sea	Season (quarters)	Total length of nets	Total soak time			
>=15m	GNS	CRU	008A00	3	6	17	All Year									
>=15m	GNS	DEF	008A00	45	797	3008	All Year	1	1	3		1	NA	NA	MS	0,10%
>=15m	GTR	CEP	008A00	15	10	35	All Year									
>=15m	GTR	CRU	008A00	5	35	40	All Year									
>=15m	GTR	DEF	008A00	42	846	2631	All Year	2	2	7		3;1	NA	NA	MS	0,27%
>=15m	GNS	DEF	008B00	28	110	674	All Year	1	1	1		4	NA	NA	MS	0,15%
>=15m	GTR	CEP	008B00	25	49	200	All Year									
>=15m	GTR	CRU	008B00	2	9	10	All Year									
>=15m	GTR	DEF	008B00	44	915	3963	All Year	7	13	36		All year	NA	NA	MS	0,91%
>=15m	GNS	DEF	008C00	9	33	105	All Year	1	1	4,5		3	NA	NA	MS	4,29%
>=15m	GNS	DEF	008D00	12	21	158	All Year									
>=15m	GTR	DEF	008D00	11	46	207	All Year									

Pour les champs « total length of nets» et « total soak time », des informations partielles existent dans Obsmer mais dans la base Sacapt elles ne sont pas d'une qualité suffisante pour être exploitables.

On note que le segment GNS\_DEF en zone VIIIa n'a quasiment pas été observé alors qu'il représente 3008 jours de mer, cette remarque concerne probablement les filets à merlu.

Au total pour l'année 2011, 83 navires sont concernés par ces segments de fileyeurs de 15 m et plus ce qui représente 11048 jours de mer dont 51,5 jours de mer observés.

Le taux de couverture défini par le plan (5%) n'est jamais atteint. La couverture globale est de l'ordre de 0,5 % seulement pour l'ensemble des segments informés dans la base Sacapt.

#### Navires GNS & GTR ; zone VIII ; taille <15m ; Monitoring Scheme

vessel size	GEAR_SP		AREA	total fishing effort				total observer effort achieved					Type of monitoring	Coverage (days)	
	gear	SP		N°_pairs	N°_Trips	Days at sea	SEASON	N°_vessels	N°_trips	Days at sea	Season (quarters)	Total length of nets			Total soak time
<15m	GNS	ANA	008A00	8	54	54	All Year								
<15m	GNS	CAT	008A00	3	7	7	All Year								
<15m	GNS	CEP	008A00	66	698	698	All Year								
<15m	GNS	CRU	008A00	86	900	903	All Year	2	2	2	2;4	NA	NA	MS	0,22%
<15m	GNS	DEF	008A00	274	10873	11084	All Year	14	23	16	All year	NA	NA	MS	0,14%
<15m	GNS	LPF	008A00	24	75	76	All Year								
<15m	GNS	MOL	008A00	8	85	85	All Year								
<15m	GNS	SPF	008A00	64	548	548	All Year								
<15m	GTR	ANA	008A00	4	36	36	All Year								
<15m	GTR	CAT	008A00	6	25	25	All Year								
<15m	GTR	CEP	008A00	99	1358	1359	All Year								
<15m	GTR	CRU	008A00	81	872	905	All Year								
<15m	GTR	DEF	008A00	183	8358	8708	All Year	16	19	14,5	All year	NA	NA	MS	0,17%

<15m	GTR	LPF	008A00	10	19	19	All Year												
<15m	GTR	MOL	008A00	10	50	50	All Year												
<15m	GTR	SPF	008A00	27	102	105	All Year												
<15m	GNS	ANA	008B00	18	120	120	All Year												
<15m	GNS	CAT	008B00	6	15	15	All Year												
<15m	GNS	CEP	008B00	35	250	248	All Year												
<15m	GNS	CRU	008B00	24	67	68	All Year												
<15m	GNS	DEF	008B00	109	4179	4266	All Year	26		70	56		All year	NA	NA		MS		1,31%
<15m	GNS	LPF	008B00	24	207	212	All Year	3		4	2		2;3	NA	NA		MS		0,94%
<15m	GNS	MOL	008B00	8	16	16	All Year												
<15m	GNS	SPF	008B00	16	38	38	All Year	1		1	1		4	NA	NA		MS		2,63%
<15m	GTR	ANA	008B00	4	57	57	All Year												
<15m	GTR	CAT	008B00	11	39	39	All Year												
<15m	GTR	CEP	008B00	63	758	791	All Year												
<15m	GTR	CRU	008B00	24	112	121	All Year												
<15m	GTR	DEF	008B00	112	4558	5673	All Year	23		54	41		All year	NA	NA		MS		0,72%
<15m	GTR	LPF	008B00	19	62	67	All Year												
<15m	GTR	MOL	008B00	14	263	264	All Year												
<15m	GTR	PCS	008B00	2	11	11	All Year												
<15m	GTR	SPF	008B00	4	12	12	All Year												
<15m	GNS	ANA	008C00	1	11	11	All Year												
<15m	GNS	DEF	008C00	10	83	100	All Year												
<15m	GNS	LPF	008C00	3	5	5	All Year												
<15m	GNS	SPF	008C00	2	4	4	All Year												
<15m	GTR	DEF	008C00	7	26	29	All Year												

Au total, 570 navires sont concernés en 2011 par ce segment des fileyeurs de moins de 15m avec 36822 jours de mer pour 165 jours de mer observés.

Le taux de couverture global de 0,5 % est inférieur à celui défini par le plan (1%). Le taux de couverture réalisé est cependant variable selon les segments. Au niveau de l'exécution du plan, on note un déséquilibre entre les zones VIIIa et VIIIb avec une couverture nettement plus faible en VIIIa.

## Navires GNS & GTR ; taille >=15m & taille <15m; zones IV & VII ; Monitoring Scheme

Des estimations de capture pour les années 2006-2010 dans les filets calés (GTR et GNS) des zones VII (zones non concernées en matière d'observation par le règlement) figurent dans le rapport final du projet FilManCet (Morizur *et al.*2011) et disponible sur internet. Ces résultats englobaient 252 jours de mer consacrés à l'observation des filets calés en Manche et sud de la Mer du Nord durant l'année 2010. A compter d'avril 2011, le suivi de ces métiers est désormais inclus dans le plan d'échantillonnage Obsmer au même titre que les segments explicitement requis par le règlement. Le taux de couverture visé est de 5 % pour les navires de plus de 15m et 1% pour les navires de moins de 15m. Les résultats (qui ne couvrent pas une année entière) sont présentés dans un format adapté. A côté des efforts annuels, figurent les efforts totaux des trimestres concernés par le nouveau plan d'échantillonnage qui prend en compte ces zones à partir d'avril 2011. En grisé sont présentés les résultats agrégés aux niveaux 3 ou 4 de la DCF (engins/groupe d'espèces) et par division CIEM.

Près de 540 navires de moins de 15m et 80 navires de 15m et plus sont concernés dans l'ensemble des segments contenus dans le tableau ci-dessous.

vessel size	GEAR_SP		AREA	total fishing effort over year				total fishing effort over quarters 234				total observer effort achieved since April 2011						Type of monitoring	Coverage (days)	
	gear	SP		N°_VESSELS	N°_Trips	Days at sea	SEASON	N°_VESSELS	N°_Trips	Days at sea	QUARTERS	N°_vessels	N°_trips	Days at sea	Season (quarters)	Total length of nets	Total soak time		over quarters	over year
15-24 m	GTR	DEF	004C00	4	473	481	All Year	NA	355	362	2;3;4	2	2	2	2 ; 3	6	55	MS	0,55%	0,42%
>24m	GNS	DEF	006A00	6	62	403	All Year	NA	62	403	2;3;4	1	2	14	3	23	290	MS	3,47%	3,47%
>24m	GNS	DEF	006B00	5	23	396	All Year	NA	15	305	2;3;4									
>24m	GNS	DEF	007B00	10	5	40	All Year	NA	4	36	2;3;4									
>24m	GNS	DEF	007C00	7	41	344	All Year	NA	37	316	2;3;4									
15-24 m	GTR	CEP	007D00	6	22	23	All Year	NA	22	23	2;3;4									
15-24 m	GTR	CRU	007D00	2	15	34	All Year	NA	15	34	2;3;4									
>24m	GNS	DEF	007D00	1	2	13	All Year	NA	2	13	2;3;4									
15-24 m	GNS	DEF	007D00	5	14	16	All Year	NA	3	4	2;3;4									
15-24 m	GTR	DEF	007D00	16	634	665	All Year	NA	460	478	2;3;4	4	5	5	3 ; 2 ; 4	44	1045	MS	1,05%	0,75%
	GNS																			
>=15m	-GTR		007D00		686	751	All Year		502	553	2;3;4	4	5	5	3 ; 2 ; 4	44	1045		0,90%	0,67%
15-24 m	GNS	CRU	007E00	6	281	319	All Year	NA	145	160	2;3;4									
15-24 m	GTR	CRU	007E00	12	123	139	All Year	NA	114	125	2;3;4									
15-24 m	GNS	DEF	007E00	19	84	224	All Year	NA	33	142	2;3;4	5	8	11,5	4 ; 3 ; 1	19	569	MS	8,08%	5,13%
15-24 m	GTR	DEF	007E00	25	411	1012	All Year	NA	326	855	2;3;4	8	15	35,5	All year	99	5241	MS	4,15%	3,51%

>=15 m	GNS	-GTR	007E00	899	1693	All Year	617	1283	2;3;4	13	23	47	All year	118	5810	3,66%	2,78%		
15-24 m	GTR	DEF	007F00	4	3	All Year	NA	3	35	2;3;4									
15-24 m	GNS	DEF	007G00	3	1	All Year	NA	1	11	2;3;4									
15-24 m	GTR	DEF	007G00	7	10	All Year	NA	9	65	2;3;4									
>=15m	GNS	-GTR	007G00	12	77	All Year	11	76	2;3;4										
15-24 m	GTR	CRU	007H00	4	43	All Year	NA	36	41	2;3;4									
>24m	GNS	DEF	007H00	2	3	All Year	NA	1	6	2;3;4									
15-24 m	GNS	DEF	007H00	6	8	All Year	NA	7	23	2;3;4	2	4	2	4 ; 1	6	52	MS	8,60%	7,08%
15-24 m	GTR	DEF	007H00	12	228	All Year	NA	183	330	2;3;4	4	11	8,5	All year	36	2362	MS	2,57%	2,17%
>=15 m	GNS	-GTR	007H00	281	506	All Year	226	400	2;3;4	6	15	11	All year	42	2414	2,62%	2,08%		
15-24 m	GNS	CRU	007J00	2	8	All Year	NA	7	7	2;3;4									
>24m	GNS	DEF	007J00	19	144	All Year	NA	139	1026	2;3;4	1	1	3	2	2	81	MS	0,29%	0,28%
15-24 m	GNS	DEF	007J00	4	56	All Year	NA	52	374	2;3;4									
>=15 m	GNS		007J00	208	1539	All Year	197	1407	2;3;4	1	1	3	2	2	81	0,21%	0,19%		
>24m	GNS	DEF	007K00	11	41	All Year	NA	40	360	2;3;4	1	2	14	4	26	350	MS	3,89%	3,60%
15-24 m	GNS	DEF	007K00	1	5	All Year	NA	6	39	2;3;4									
>=15 m	GNS		007K00	46	428	All Year	45	399	2;3;4	1	2	14	4	26	350	3,51%	3,27%		
<15m	GTR	CEP	004C00	6	22	All Year	NA	22	22	2;3;4									
<15m	GNS	DEF	004C00	6	48	All Year	NA	46	46	2;3;4									
<15m	GTR	DEF	004C00	47	2948	All Year	NA	2073	2077	2;3;4	7	8	8	2;3;4	37	494	MS	0,39%	0,27%
<15m	GNS	-GTR	004C00	3018	3022	All Year	2141	2145	2;3;4	7	8	8	2;3;4	37	493,72	0,37%	0,26%		
<15m	GNS	CEP	007D00	6	41	All Year	NA	38	38	2;3;4									
<15m	GTR	CEP	007D00	59	522	All Year	NA	519	519	2;3;4									
<15m	GNS	CRU	007D00	13	76	All Year	NA	62	62	2;3;4	2	2	1	2;4	2	77	MS	1,63%	1,32%
<15m	GTR	CRU	007D00	34	263	All Year	NA	222	222	2;3;4									
<15m	GNS	DEF	007D00	64	1310	All Year	NA	1070	1070	2;3;4	5	6	3	4;3	10	94	MS	0,28%	0,23%
<15m	GTR	DEF	007D00	154	11770	All Year	NA	9107	9146	2;3;4	34	49	44,5	4;2;3	295	6663	MS	0,49%	0,38%
<15m	GNS	DWS	007D00	2	13	All Year	NA	12	12	2;3;4									
<15m	GNS	SPF	007D00	10	17	All Year	NA	16	16	2;3;4									



#### 4. Estimation des captures accidentelles

##### 4.1 Taux de captures accidentelles par segment de flotte et espèce cible

Huit captures de cétacés ont été recensées sur l'ensemble des segments observés au titre du règlement. Quatre autres captures ont été répertoriées au filet en zone VIIe au titre d'observations complémentaires par rapport aux besoins définis par le règlement européen et qui permet de couvrir les zones IVc et VII.

Sur les segments du plan d'échantillonnage concernés par le règlement, les taux de couverture réalisés sont bien inférieurs à ceux qui étaient planifiés, et, ceci fait que les couvertures réalisées sont encore plus faibles au niveau 5 préconisé par le format européen de rapport. (cf. tableaux ci-dessus).

Le tableau ci-dessous recense les captures accidentelles obtenues, les segments correctement observés avec zéro capture.

Métier	Fishing area	Quarter	Main target species	Incidentally caught cetaceans species	Number of incidents	Number of specimens incidentally caught by species	Incidental catch rates	Total incidental catch estimate (all year)	CV %
PTM_DEF	VIIe	1;2	sea bass	Delphinus delphis Stenella	3	6	0.17 animal/haul	207 [6; 629]	105
GNS_DEF<15m	VIIIa	1	turbot	coeruleoalba	1	1	0.06 animal/day	NA	
OTB_DEF >=15m	G3707	4	hake	Tursiops truncatus Phocoena	1	1	0.006 animal/haul	NA	
GTR_DEF>=15m	VIIe	3;4	monkfish	phocoena	3	4	0.095 animal/day	>94 [4 ; 197]	56
GNS&GTR_DEF>=15m	VIIh		monkfish	No bycatch			0 animal/haul	zero	
GNS&GTR_DEF<15m	VIIh		monkfish	No bycatch			0 animal/haul	zero	
PTM-LPF	VII&VIII		tunas	No bycatch			0 animal/haul	zero	
GNS&GTR_DEF<15m	VIIe		Monkfish	No bycatch			0 animal/haul	zero	

NA : (non available) non disponible ; Pour le segment GTR\_DEF>=15m, les observations ne sont pas exigées par le règlement

Le taux de capture est calculé en nombre d'animaux par jour fractionné d'observation pour les filets et par opération de pêche pour les chalutiers (ensemble des OP de la marée dans la zone de pêche). Les coefficients de variation (CV) ont été calculés sur les nombres d'individus capturés en réalisant un bootstrap avec 1000 ré-échantillons sur les jours fractionnés ou traits observés.

Les pêcheries du chalutage à bar sont connues pour avoir des captures accidentelles de dauphins communs. Ces pêcheries qui existent en zone CIEM VII et VIII sont incluses dans le métier PTM-DEF dont l'effort d'observation se répartit en 2,5 jours pour la zone VIII et 35 jours pour la zone VII. Une extrapolation a été tentée sur la pêcherie de bar en zone VIIe même si le taux de couverture visé n'a pas été atteint et si la couverture est irrégulière. Aucune estimation n'est possible sur la pêcherie de bar en zone VIII très mal couverte (couverture réalisée de moins de 1 % pour PTM\_DEF ce qui signifie un taux encore bien inférieur sur la pêcherie de bar, espèce incluse dans le groupe d'espèces DEF).

Le chalutage à thon est inclus dans le métier PTM\_LPF échantillonné avec 71 jours de mer en zones VIII et VII, ce qui représente une couverture de 8 % en jours de mer, l'effort étant de l'ordre de 800 jours de mer dans cette pêcherie au chalut pélagique en bœuf en 2011. A la différence de l'an dernier, aucune capture accidentelle n'a été observée ce qui confirme la nécessité, pour cette pêcherie, de calculer des taux de capture sur plusieurs années.

En ce qui concerne les filets GNS et GTR en zone IVc et VII, une extrapolation a été réalisée en zone VIIe pour les navires  $\geq 15$  m (cf. tableau de résultats) mais uniquement sur les 3 trimestres concernés par les observations ce qui permet d'obtenir une estimation minimale pour une base annuelle. En cas de non saisonnalité du phénomène de captures accidentelles du marsouin au filet sur cette zone VIIe, cela peut conduire à une estimation annuelle de 110 marsouins pour GTR\_DEF pour les navires de plus de 15 m. Enfin, si on globalise GTR\_DEF et GNS\_DEF pour les navires  $\geq 15$  m en VIIe en émettant l'hypothèse que le taux de capture ne varie pas entre GTR et GNS, cela donne aussi une estimation de 85 marsouins pour les 3 trimestres échantillonnés et de 106 dauphins pour toute l'année.

Il convient aussi de signaler que certains segments relativement bien échantillonnés présentent des zéros captures accidentelles (cf. tableau ci-dessus) mais un effort d'observation plus grand pourrait conduire à faire apparaître quelques captures accidentelles du fait de l'existence de coefficients de variation élevés pour les taux de couverture utilisés.

Les captures de phoques et de tortues ont également été répertoriées par les observateurs du programme Obsmer. Aucune capture de phoques n'a été signalée en 2011. En Méditerranée, 2 tortues *Caretta caretta* ont été capturées au chalut et relâchées vivantes en novembre et décembre.

#### **4.2 Enregistrement des captures accidentelles**

Toutes les captures accidentelles observées ont été enregistrées et comptabilisées, même si les animaux n'ont pas été ramenés à bord du navire.

#### **4.3 Captures observées sur des engins non concernés par le règlement**

Des captures accidentelles ont été observées en 2011 dans le chalutage de fond en zone VIIe, segment de flotte observé au titre de la DCF.

Métier	Fishing area	Quarter	Main target species	Incidentally caught cetaceans species	Number of incidents	Number of specimens incidentally caught by species	Incidental catch rates	Total incidental catch estimate (all year)	CV %
OTB_DEF	VIIe	3	John Dory	Delphinus delphis	1	3	NA	NA	NA

En Méditerranée, des observations sont également réalisées sur les filets calés en Corse. Pour l'année 2011, 164 jours de mer d'observateurs ont été opérés de mars à septembre sur filets à langouste, poissons démersaux mis en œuvre par des marées courtes (une journée) ; Les observateurs n'ont mentionné aucune capture accidentelle de mammifères marins ni de tortues dans ces filets. Le bilan de l'observation en Corse mentionne qu'il n'existe que très peu d'effort global de pêche de septembre à décembre. L'effort observé représenterait 0,7 % de l'effort de la flotte à compter de mars 2011.

#### 4.4 Synthèse

Au cours de l'année 2011, huit cétacés ont été observés dans les captures des segments de flotte concernés par le règlement 812/2004. Quatre autres cétacés ont été observés dans les captures des fileyeurs en zone VII, segment observé en plus de ceux préconisés par le règlement. Les extrapolations ont été possibles uniquement dans deux segments de niveau 5 de la DCF. Les quantités extrapolées donnent 207 dauphins communs *Delphinus delphis* au chalut en VIIe en hiver et une estimation supérieure à 94 marsouins *Phocoena phocoena* au filet trémail en VIIe. Certains segments n'ont pas pu être extrapolés du fait d'une couverture insuffisante ou d'une mauvaise représentativité de l'échantillon. La capture d'un *Stenella coeruleoalba* été observée dans les filets en VIIIa. La capture d'un *Tursiops truncatus* a été observée dans un chalut en Méditerranée.

Des captures de dauphins communs ont été occasionnellement recensées dans le chalutage de fond en VIIe (observations réalisées dans le cadre de la DCF).

Aucune capture de phoques n'a été signalée en 2011. En Méditerranée, 2 tortues *Caretta caretta* ont été capturées au chalut et relâchées vivantes en novembre et décembre.

#### 5. Discussion

- Différentes approches peuvent être utilisées pour quantifier l'effort de pêche ; elles peuvent conduire à des estimations différentes. Dans la présente étude, l'approche retenue pour quantifier l'effort de pêche est une approche « métiers ». C'est une approche qui conduit, en principe, à

une estimation plus exhaustive de l'effort de pêche que l'approche « bateaux » reposant sur le métier principal du navire. Cette dernière est parfois utilisée dans d'autres études car elle permet une vue plus synthétique.

- En outre, les efforts présentés dans les tableaux résultent de la base log-book (Sacapt). Quelques métiers de niveaux 5 ont été supprimés lorsqu'ils présentaient une forte suspicion d'information erronée. Les jours de mer ont été traités, par niveau 5 de la DCF et par zone, selon une méthodologie identique pour l'effort global et pour l'effort d'observations afin d'éviter toute extrapolation biaisée. Les taux de capture accidentelle ont aussi été calculés à partir des jours d'observation fractionnés selon les niveaux 5 et zones de pêche. Cette méthode est proche de celle préconisée par le format de rapport de la commission européenne suivant l'avis du CIEM.
- Les données d'échouages fournies par le RNE (Van Canneyt *et al.*, 2012) mettent indirectement en évidence un défaut d'observation sur plusieurs segments dont dans le chalutage pélagique PTM à bar du golfe de Gascogne. La segmentation sera améliorée dès 2012 pour permettre une estimation des captures accidentelles sur ce métier. Le compromis pourrait être de subdiviser l'effort d'observation du PTM\_DEF en PTM\_Bar et PTM\_autresDEF.
- Le taux de réalisation sur les segments de filets calés est insuffisant. Il convient de signaler que lors de l'année 2011 un appel au boycott du programme Obsmer avait été annoncé dans plusieurs quartiers maritimes (notamment Lorient et St Malo). Dans d'autres régions (notamment en Vendée, l'île d'Yeu et Noirmoutier), les flottilles des fileyeurs sont réticentes à prendre des observateurs, ce qui induit une plus faible couverture en VIIIa par rapport à VIIIb. Les refus administratifs pour les plus petits navires ont également été un frein pour une meilleure réalisation du plan d'échantillonnage. La procédure prévue par la circulaire de 2008 destinée à faciliter les embarquements demanderait à être revue pour limiter les contraintes imposées aux navires volontaires.
- En règle générale, le plan d'échantillonnage 2012-2013 tient compte des remarques évoquées lors des COPIL Obsmer. Le plan théorique réglementaire est dans certains cas difficile à tenir du fait d'une réalité du terrain par toujours en adéquation avec ce plan, d'où des ajustements ponctuels reflétant plus les possibilités existantes d'embarquement.
- Maintenir un point sur les captures accidentelles de cétacés dans les réunions Obsmer doit permettre de maintenir la motivation des bureaux d'études sur l'objectif assigné par le règlement 812/2004.

## 6. Conclusions

Dans les segments dédiés au règlement, l'effort déployé au titre de l'année 2011 est cependant moindre que ce qui était programmé. Un total de 287 jours de mer ont été déployés sur les arts dormants et 299 jours de mer sur les arts traînants en zones Ciem VII, VIII et en Méditerranée . A cela s'ajoutent 308 jours de mer pour les filets calés dans les zones dédiées aux pingons (zones IV et VII).

Quatre espèces différentes ont été capturées durant l'année 2011: 6 *Delphinus delphis*, 4 *Phocoena phocoena*, 1 *Tursiops truncatus* et 1 *Stenella coeruleoalba*. Seuls quelques segments de flotte ont pu faire l'objet d'estimations. Ainsi une estimation de 207 dauphins communs *Delphinus delphis* a été réalisée dans le chalutage pélagique en Manche ouest, et une estimation minimale de 94 marsouins *Phocoena phocoena* a été obtenue pour les filets calés en Manche ouest. Aucune capture accidentelle de cétacés n'a été observée dans certains segments assez bien couverts par l'observation comme le chalut pélagique à thon en zones VII&VIII, les filets à poissons démersaux en zone VIIIh pour les navires de plus de 15 m comme pour les navires de moins de 15 m, et les filets à poissons demersaux en zone VIIe pour les navires de moins de 15m. Aucune estimation n'a été rendue possible pour le golfe de Gascogne ni pour la Méditerranée du fait d'une couverture insuffisante ou irrégulière. Les analyses réalisées sur les échouages (Van canneyt *et al.*, 2012) démontrent cependant que des captures accidentelles de *Phocoena phocoena* et de *Delphinus delphis* existent sur les pêcheries du golfe de Gascogne.

Dans le golfe de Gascogne, l'observation des métiers reconnus comme contributeurs potentiels de captures accidentelles (chalutage PTM à bar, filets calés dans le golfe de Gascogne) sera renforcée dès 2012. Pour la Méditerranée, les observations seront aussi étendues dans la pêcherie merlu et non plus seulement dans la pêcherie aux poissons petits pélagiques.

En mer du Nord/Manche-Est, un effort doit être fait pour disposer d'un vivier de navires autorisés à embarquer un observateur de manière à permettre d'assurer la couverture requise pour une estimation des captures y compris dans les segments de fileyeurs.

Enfin au cours de l'année 2011, quelques captures de dauphin commun ont été signalées dans d'autres engins non concernés par le règlement comme le chalut de fond OTB en Manche Ouest. Aucune capture de phoques n'a été signalée en 2011. En Méditerranée, 2 tortues *Caretta caretta* ont été capturées au chalut et relâchées vivantes en novembre et décembre.

## 7. Références

Arrhenius F., Konigson S., Lunneryd S-G, 2010. Annual report on the implementation of Council Regulation (EC) No 812/2004 of the year 2009 for Sweden. 8 p.

ICES 2008. Report of the Working Group on Marine Mammal Ecology. ICES CM 2008.

ICES 2010. Report of the Study Group on Bycatch of Protecies (SGBYC), 1–4 February 2010, Copenhagen,. ICES CM 2010/ACOM:25

ICES 2010. Report of the Joint NAMMCO/ICES Workshop on observation schemes for bycatch of mammals and birds (WKOSBOMB) 28 June-1 July 2010. ICES CM 2010/ACOM: 33

Ifremer et DPMA, 2011. Contribution au rapport sur la mise en oeuvre du règlement européen (CE) No 812/2004 – (année 2010) Selon l'article 6 du règlement européen (CE) No 812/2004 déterminant les mesures concernant les captures accidentelles de cétacés dans les pêcheries et modifiant le règlement (CE) No 88/98. [agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_cetaces\\_2011.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_cetaces_2011.pdf).

Le Du S. and Y. Le Roy, 2009. Impact des répulsifs acoustiques à cétacé sur la sécurité et les conditions de travail des marins à bord d'un fileyeur en mer d'Iroise. In « Etude pilote « Pingiroise » », rapport final juin 2009. Parc Naturel Marin d'Iroise, p. 79-89.

Konigson S.,H. Stridh ,S-G. Lynnerid, J. Hagberg, 2007. Can the use of acoustic deterrents increase the seals-fisheries conflict ?. 21rst Conference of ECS, 2007, talk abstract, p 49-50.

Larsen F., C. Krog, 2007. Pinger spacing –widening the gap. 21st Conference of ECS 2007, poster X14, Conference guide and abstracts, p 144.

Le Berre N., 2005. Impact de l'introduction de répulsifs acoustiques à cétacés (« pingers ») sur la sécurité et les conditions de travail à bord des fileyeurs de Manche-Ouest. Institut Maritime de Prévention, rapport novembre 2005, 24 p + annexes.

Morizur Y., Y. Le Gall, O. Van Canneyt, C. Gamblin, 2008. Tests d'efficacité du répulsif acoustique CETASAVER à bord des chalutiers commerciaux français : Résultats obtenus au cours des années 2007 et 2008. Rapport Ifremer, Centre de Brest, Département Sciences et Technologies Halieutiques, juillet 2008, 14p. ; <http://archimer.ifremer.fr/doc/00000/4506/>

Morizur Y. 2009. Implementation of reg.812/2004 in the Atlantic sea : Best practices and difficulties. Workshop on incidental catches of cetaceans. 24-25 March 2009, Brussels.

Morizur Y., Le Niliot Ph., Buanic M., Pianalto S., 2009 ; Expérimentations de répulsifs acoustiques commerciaux sur les filets fixes à baudroies en mer d'Iroise : Résultats obtenus au cours de l'année 2008-2009 avec le projet « Pingiroise ». Rapport Ifremer, juin 2009 - R.INT.STH/LBH/2009, 16 p ; <http://archimer.ifremer.fr/doc/00000/6864/>

Morizur Y., M. Buanic, P. Le Niliot, S. Pianalto, A. Curd, 2009. A field experiment on acoustic deterrent devices in a large mesh net fishery off the Celtic shelf : a comparative study during one year: Parc Naturel Marin d'Iroise, Etude Pilote « Pingiroise », axes 4 et 5, ; p. 71-77.

Morizur Y, O Gaudou., D. Miossec, E. Leblond, L. Toulhoat, C. Gamblin, 2009. Captures accidentelles de mammifères marins sur les filets calés en Manche : observations réalisées dans le cadre de la première année de réalisation du projet FilManCet (Novembre 2008-Octobre 2009). Rapport Ifremer, centre de Brest, Département Sciences et Technologies Halieutiques, décembre 2009, 32p. <http://archimer.ifremer.fr/doc/00004/11524/>

Morizur Y., Hassani S., Le Niliot Ph., Gamblin C., Toulhoat L., Pezeril S., 2010. Note on the recent French studies on by catch and pingers in the English Channel. 17th ASCOBANS Advisory Committee Meeting AC17/Doc.4-16 (P) Cornwall, United Kingdom, 21-23 April 2010 Dist. 16 April 2010.  
PNMI, 2009. Etude pilote « Pingiroise », rapport final –juin 2009, 119 p.

STECF, 2009. 31rst plenary meeting report of the Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (PLEN-09-02); JRC Scientific and Technical Report, 125p. [https://stecf.jrc.ec.europa.eu/c/document\\_library/get\\_file?uuid=d3102d14-8467-4c3c-92f2-2ee0ef91c563&groupId=1416](https://stecf.jrc.ec.europa.eu/c/document_library/get_file?uuid=d3102d14-8467-4c3c-92f2-2ee0ef91c563&groupId=1416)

Van Canneyt O, Dussud C., Dabin W., Demaret F., Doremus G., Gonzalez L. 2012. Les échouages de mammifères marins sur le littoral français en 2011. Rapport CRMM pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable des Transports et du Logement, Direction de l'eau et de la biodiversité, Programme Observatoire du Patrimoine Naturel. 48p.

## 8. Annexes

### 8.1 Plan d'échantillonnage pour 2011

Le plan d'échantillonnage ne peut pas être totalement stratifié au niveau 5 (stratification technique); le plan utilisé est un compromis regroupant des métiers de niveau 5 et/ou de zones homogènes en termes de rejets d'espèces commerciales. Il gère parfois des classes de longueur et parfois des espèces cibles. Pour des raisons administratives, une modification de plan est intervenue en avril 2011 ce qui complexifie quelque peu les analyses de cette annexe.

Le régime établi pour l'année 2011 comprend la mer du Nord, la Manche, l'Atlantique, et la mer Méditerranée. En liaison avec le règlement 812/2004, 1072 marées ont été planifiées ce qui représente 2083 jours en mer. Cet effort se décompose en 836 jours de mer pour les arts trainants ainsi que 1247 jours pour les arts dormants composés comme suit : 595 jours de mer pour les filets en zone VIII, 599 jours pour les filets en zones IV et VII (segment concerné par les pingons au titre du règlement 812/2004) et 120 jours de mer pour les filets en Corse. Certaines zones comme les aires marines protégées exigent parfois un suivi particulier.

Il est difficile d'assurer une bonne représentativité des observations aux niveaux 5 ; le taux de couverture réalisé au niveau 5 peut être différent de celui visé à un niveau plus agrégé.

Le tableau ci-dessous reprend toutes les parties du plan en lien possible avec les captures accidentelles de cétacés en dépassant parfois les exigences du règlement 812/2004 (cf. observations des filets en zones Ciem IV et VII et en Méditerranée/corse). Il affiche l'effort mensuel d'observations en nombre de marées prévues, la durée moyenne des marées est également précisée pour chaque segment de flotte.

Par ailleurs, des informations sur les prises accidentelles de cétacés sont aussi collectées dans les segments de flotte observés au titre de la DCF. Ces segments ne figurent toutefois pas dans le tableau ci-dessous.

PLAN_CODE	PECHE_ZONE	PECHE_DIVISION	PECHE_AUTRE	METIER_CODE_DCSF	METIER_MAILLA	METIER_TAILLE	METIER_AUTRE	METIER_LIBELLE	METIER_ESPECES	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mal-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	Marée_DUREE_MOY	
2010_M0004	Manche Est - Mer du Nord	Vild / IV		PTM				Chalutage pélagique en boeuf	divers poissons	2	2	2										5.0	
2010_M0006	Manche Ouest	Vile		PTM				Chalutage pélagique en boeuf	divers poissons	4	5	5											3.0
2010_M0008	Golfe de Gascogne	Villa / Villb / Vild / Vile		GTR et GNS		<15		Fileyage	Gadidés et poissons plats	15	15	15											1.0
2010_M0009	Golfe de Gascogne	Villa / Villb / Vild / Vile		GTR et GNS		>15		Fileyage	sole + poissons plats	15	15	15											4.0
2010_M0010	Golfe de Gascogne	Villa / Villb / Vild / Vile		GTR et GNS		>15	hauturiers	Fileyage hauturier	merlu, baudroie	2	2	2											7.0
2010_M0011	Golfe de Gascogne	Villa / Villb / Vild / Vile		PTM et OTM				Chalutage pélagique simple et en boeuf	divers poissons excepté les thons	9	9	7											3.0
2010_M0012	Golfe de Gascogne	Villa / Villb / Vild / Vile		PTM_LPF				Chalutage en boeuf à thon	Thons germons et rouge	0	0	0											10.0
2010_M0018	Mer Celtique	VIII / VIlg / VIII		GTR et GNS		>15		Fileyage	sole + poissons plats	1	1	1											5.0
2010_M0019	Mer Celtique	VIII / VIlg / VIII		GTR et GNS		<15	côtiers	Fileyeurs	divers poissons plats et gadidés	0	0	1											1.0
2010_M0021	Manche Est - Mer du Nord	Vild / IV		OTM				Chalutage pélagique	divers poissons	5	4	6											2.0
2010_M0024	Ouest Ecosse	VI		OTM_SPF				Chalutage hauturier petits pélagiques	chinchard, maquereau, merlan bleu	1	1	1											3.0
2010_M0026	Mer Celtique	VIII	25E4 et 26E4	GTR et GNS		<15		Fileyage	Gadidés et poissons plats	1	1	1											2.0
2010_M0027	Ouest Irlande	VIIIb / VIllc / VIllk		PTM_LPF				Chalutage en boeuf à thon	Thons germons et rouge	0	0	0											5.0
2010_M0028	Méditerranée	Méditerranée		OTB et OTT		24-40		Chalutage de fond côtier	divers poissons excepté les thons	6	6	0											1.0
2010_M0052	Ouest Irlande	VIII / VIllk		GTR et GNS		>15	hauturiers et profonds	Fileyage hauturier et profond	baudroie, merlu	1	1	1											5.0
2011_M0002	Islande, Iles Faeroe - Ouest Est	V / VI / VII / VIII /	Toutes régions	GTR et GNS		>18	Hauturier	Fileyage hauturier et profond	Merlu, baudroie				2	3	3	1	1	1	0	2	0	0	12.0
2011_M0003	VII - VIII	VII / VIII	Toutes régions	PTM_LPF				Chalutage en boeuf à thon	Thons germon et rouge				0	0	0	4	4	4	4	0	0	0	11.0
2011_M0008	Mer Celtique	VIII	Bretagne	GTR et GNS		<15	Côtier	Fileyage côtier	Poissons plats et gadidés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1.0
2011_M0019	Golfe de Gascogne - Région Ib	Villa / Villb / Villc Vendée		OTM_SPF et OTB_SPF et PTM_SPF		>15	Inclure les GOV	Chalutage pélagique à petits pélagiques	Petits pélagiques (chinchard, maquereaux, anchois, sardines)	4	4	4	4	4	4	0	0	0	0	0	0	0	2.0
2011_M0020	Golfe de Gascogne - Région Ib	Villa / Villb / Villc Vendée		OTM_SPF et OTB_SPF et PTM_SPF		<15	Inclure les GOV	Chalutage pélagique à petits pélagiques	Petits pélagiques (chinchard, maquereaux, anchois, sardines)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0	0	2.0
2011_M0021	Golfe de Gascogne - Région Ib	Villa / Villb / Villc Golfe de Gascogne		GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	15-24			Fileyage excepté fileyage hauturier à baudroie	Soles et gadidés	0	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	2	2	4.0
2011_M0022	Golfe de Gascogne - Région Ib	Villa / Villb / Villc Golfe de Gascogne		GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	<15		Côtier	Fileyage côtier	Soles et gadidés	20	20	20	20	20	20	20	20	20	10	10	10	1.0	
2011_M0023	Golfe de Gascogne - Région Ib	Villa / Villb / Villc Bretagne Sud, Pays de		PTM_DEF et OTM_DEF		toutes tailles		Chalutage pélagique simple ou en boeuf	Divers poissons	1	1	0	2	0	0	0	1	1	1	1	1	1	4.0
2011_M0026	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Cherbourg à Le Havre	OTM_SPF et OTB_SPF et PTM_SPF		>15	Inclure les GOV	Chalutage pélagique à petits pélagiques	sardine, hareng, maquereau	0	1	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	3.0
2011_M0027	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Fécamp à Dieppe	OTM_SPF et OTB_SPF et PTM_SPF		>15	Inclure les GOV	Chalutage pélagique à petits pélagiques	sardine, hareng, maquereau	0	3	3	3	2	3	3	3	4	3	3	3	3	3.0
2011_M0028	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Boulogne sur Mer	OTM_SPF et OTB_SPF et PTM_SPF		>15	Inclure les GOV	Chalutage pélagique à petits pélagiques	sardine, hareng, maquereau	5	4	4	4	3	3	1	4	3	3	2	2	3.0	
2011_M0029	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Cherbourg à Le Havre	OTM_SPF et OTB_SPF et PTM_SPF		<15	Inclure les GOV	Chalutage pélagique à petits pélagiques	sardine, hareng, maquereau	3	5	5	8	7	7	2	2	1	1	1	1	1	3.0
2011_M0051	Golfe de Gascogne - Manche C	Villa / Villb / Vile	La Turballe à C* Le Croi	PTM_DEF et OTM_DEF		>15	Inclure les GOV	Chalutage pélagique à poissons démersaux	Poissons démersaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6.0
2011_M0054	Méditerranée	Méditerranée		OTB_DEF et OTM_SPF				Chalutage	Divers poissons	0	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7.0
2011_M0212	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Cherbourg à Le Havre	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	>15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1.0	
2011_M0213	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Fécamp à Le Tréport	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	>15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	2	3	3	3	2	3	2	2	2	1	1	1	1.0	
2011_M0214	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Boulogne à Dunkerque	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	>15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	5	5	5	5	5	4	4	4	4	3	3	3	1.0	
2011_M0215	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Cherbourg à Le Havre	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	<15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	1.0	
2011_M0216	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Fécamp à Le Tréport	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	<15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	4	5	6	4	4	4	4	3	2	1	1	1	1.0	
2011_M0217	Manche Est - Sud Mer du Nord	Vild / IVc	Boulogne à Dunkerque	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	<15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	8	8	8	8	8	8	9	6	3	3	3	3	1.0	
2011_M0218	Manche Ouest	Vile	St Malo	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	>15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.0	
2011_M0219	Manche Ouest	Vile	Roscoff, St Malo, Le Croi	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	>15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	0	7	7	7	7	6	7	6	6	6	6	6	6	1.0
2011_M0220	Manche Ouest	Vile	St Malo	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	<15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	0	1.0		
2011_M0221	Manche Ouest	Vile	Roscoff	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	<15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	3	3	2	3	1	2	2	2	2	2	1	1	1.0	
2011_M0222	Manche Ouest	Vile	Le Conquet	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU et GN	<15		Tous les métiers du fileyagi	Fileyage	Poissons démersaux	0	2	4	4	5	4	4	3	2	1	1	1	1.0	
2011_M0308	Golfe de Gascogne - Manche C	Villa / Vile / Villh	Eaux du Parc Naturel N	GTR et GNS		<15		fileyeur	Toutes														1.0
2011_M0309	Golfe de Gascogne - Manche C	Villa / Vile / Villh	Eaux du Parc Naturel N	GTR et GNS		>15		fileyeur	Toutes														1.0
2011_M0312	Golfe de Gascogne - Manche C	Villa / Vile / Villh	Eaux du Parc Naturel N	GTR et GNS		<15		fileyeur	Toutes														1.0
2012_M0341	Corse	GSA08	tous les ports	GNS_DEF et GTR_DEF et GTR_CRU				Filet à langouste, poissons	Langouste, Divers poissons				10	20	20	20	20	10	0	0	0	0	1.0

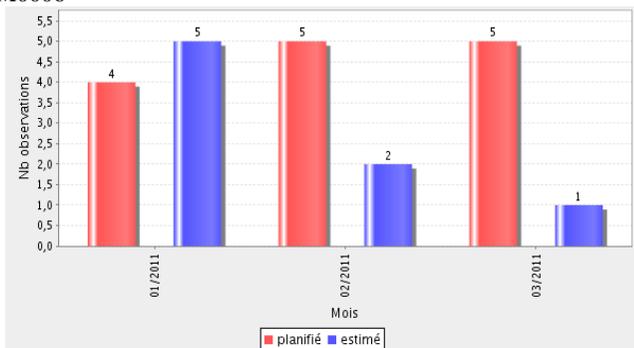
## 8.2 Exécution du plan d'échantillonnage pour l'année 2011

L'outil WAO de l'Ifremer propose des bilans sur la réalisation du plan d'échantillonnage. Certains segments du plan ont démarré en avril 2010 pour se terminer en mars 2011 ; Ils portent de ce fait l'appellation 2010. D'autres segments ont démarré en avril 2011. Les segments complémentaires ont été regroupés pour la présente analyse.

L'indicateur en jaune signale le taux de réalisation par rapport au nombre de marées prévues (en rouge).

### Chaluts Atlantique

PTM ; zone VIIe ; navires toutes tailles ; jusqu'en mars ; couverture visée 10 %  
Métier 2010\_M0006

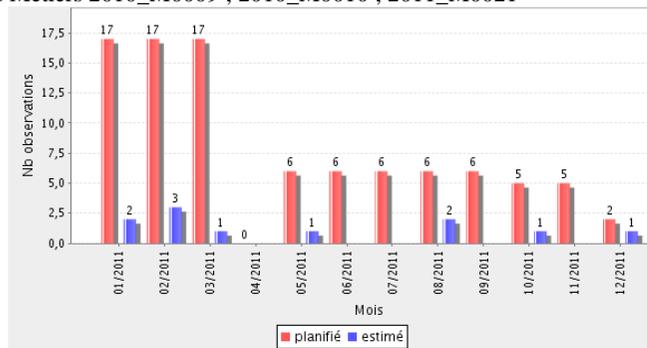


Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

### Filets calés Atlantique, Manche et Mer du nord

GTR et GNS ; zone VIII ; Navires >15m et 15-24m; couverture visée 5%  
Ensemble des Métiers 2010\_M0009 ; 2010\_M0010 ; 2011\_M0021



Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	

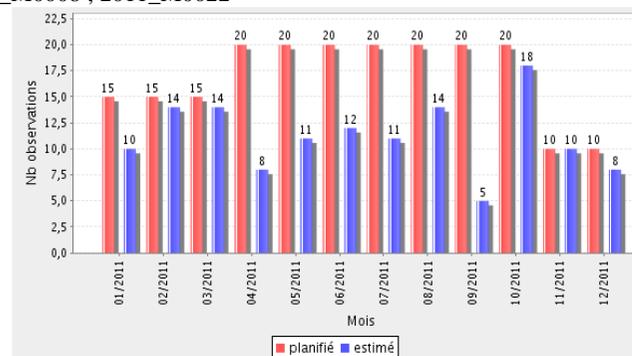
En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

PTM ; zone VIIId ; navires toutes tailles ; couverture visée 10 %  
Métier 2010\_M0004

Zéro observation

Mais existence de compléments PTM dans lignes 2011\_M0026 & 2011\_M0027 & 2011\_M0028 à partir d'avril 2011 mais concernant les petits pélagiques.

GTR et GNS ; Zone VIII ; Navires <15m ; couverture visée 1%  
Métiers 2010\_M0008 ; 2011\_M0022

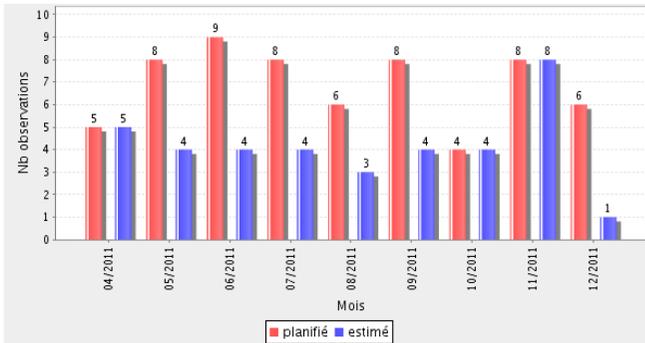


Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

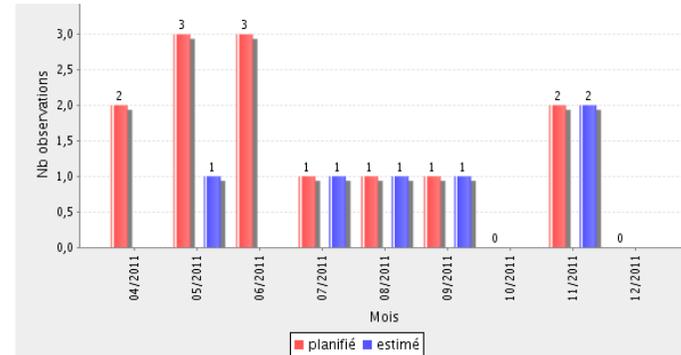
OTM\_SPF et OTB\_SPF et PTM\_SPF ; zone VIIId/IVc ; navires >=15 m ; couverture visée 10 %  
Ensemble des Métiers 2011\_M0026 ; 2011\_M0027 ; 2011\_M0028

GTR et GNS ; zones V,VI,VII,VIII ; navires >=18 m; fileyage hauturier et profond (baudroie, merlu); couverture visée 5 % ; à partir d'avril  
Métier 2011\_M0002



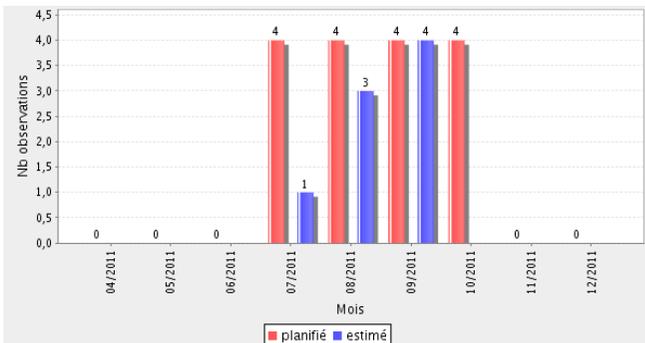
		Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35	
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0		

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.



		Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35	
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0		

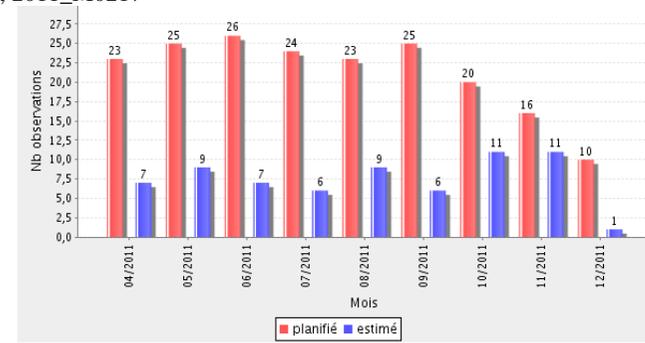
PTM\_LPF ; VII/VIII ; navires toutes tailles ; couverture ICCAT 20% en principe  
Métier 2011\_M0003



		Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35	
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0		

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

GTR et GNS ; VIId/IVc ; couvertures visées 5% pour nav >=15m et 1% pour nav <15m ; à partir d'avril 2011  
Ensemble des Métiers 2011\_M0212 ; 2011\_M0213 ; 2011\_M0214 ; 2011\_M0215 ; 2011\_M0216 ; 2011\_M0217



		Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35	
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0		

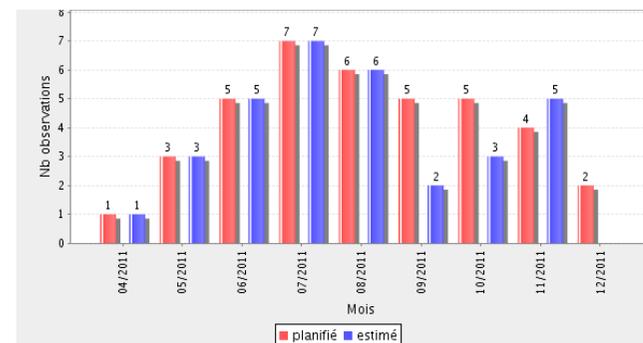
En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

OTM\_SPF et OTB\_SPF et PTM\_SPF ; zone VIII ; navires >=15m ; couverture visée 10 %  
Métier 2011\_M0019

GTR et GNS ; zone VIIe ; couvertures visées 5% pour nav >=15m et 1% pour nav <15m ; à partir d'avril 2011  
Ensemble des Métiers 2011\_M0218 ; 2011\_M0219 ; 2011\_M0220 ; 2011\_M0221 ; 2011\_M0222

Synthèse pas disponible.

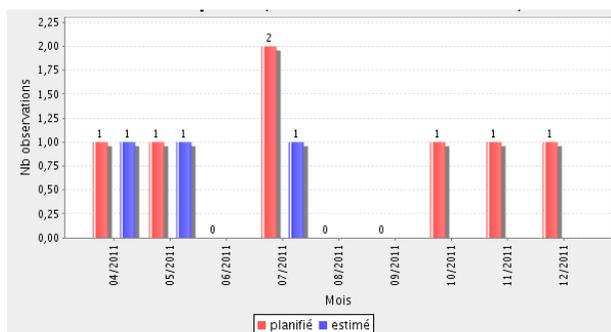
*Selon le suivi du plan d'échantillonnage, des marées ont été observées mais uniquement dans des mois non visés par le plan ;*



Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5		6
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	0.35

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

PTM\_DEF et OTM\_DEF ; zone VIII ; navires toutes tailles ; couverture visée 10 %  
Métier 2011\_M0023

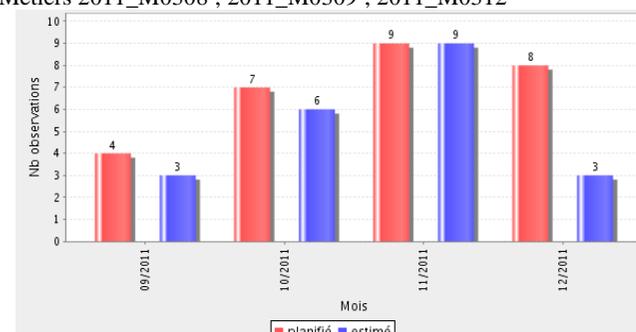


Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5		6
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	0.35

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

OTM\_SPF et OTB\_SPF et PTM\_SPF ; zone VIII ; nav <15m ; couverture visée 5%  
Métier 2011\_M0020 (avant avril , complement 2010\_M0014 vide)

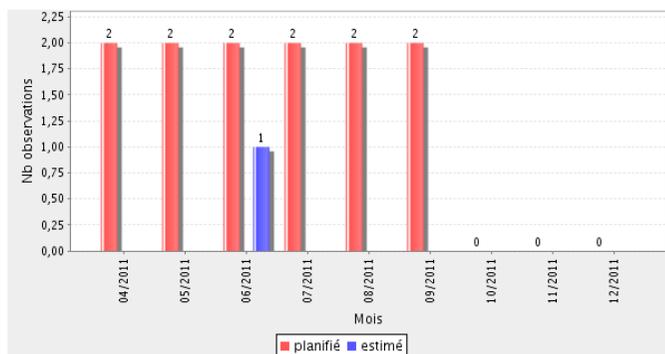
GTR et GNS ; zone VIIe/VIIIa PNMI ; couvertures visées 5% pour nav >=15m et 1% pour nav <15m ; à partir de septembre 2011  
Ensemble des Métiers 2011\_M0308 ; 2011\_M0309 ; 2011\_M0312



Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5		6
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	0.35

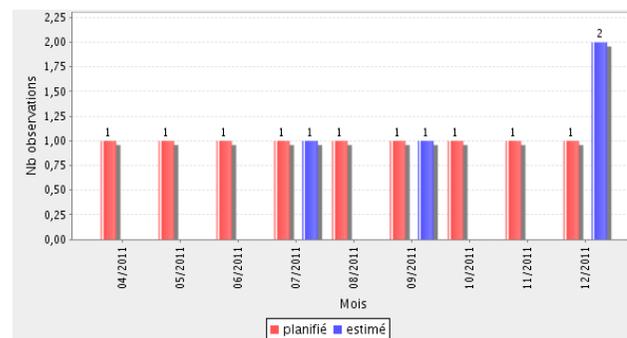
En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

GNS et GTR ; zone VIIIh ; couverture visée 1%  
Ensemble des Métiers 2011\_M0008 ; 2010\_M0026



Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	

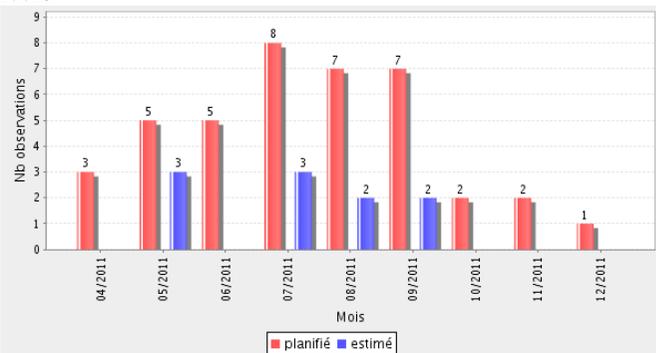
En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.



Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

OTM\_SPF et OTB\_SPF et PTM\_SPF ; zone VIIId/IVc ; navires <15 m ; couverture visée 5 %  
Métier 2011\_M0029



Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5	6	0.35
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

GNS et GTR ; zone VIIj,k ; trim1 ; couverture visée 1nav  
Métier 2010\_M0052

Zéro observation

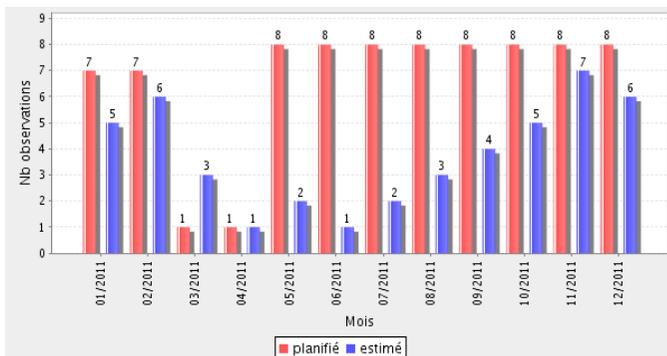
*Mais présence d'un complément possible dans le segment 2010\_M0052, nav >18m à compter d'avril 2011 et concernant toutes régions.*

## Chaluts\_Méditerranée

OTB & OTT & OTM ; Méditerranée ; toutes tailles de navires  
Ensemble de Métiers 2010\_M0028 ; 2011\_M0054 ; 2011\_M0056

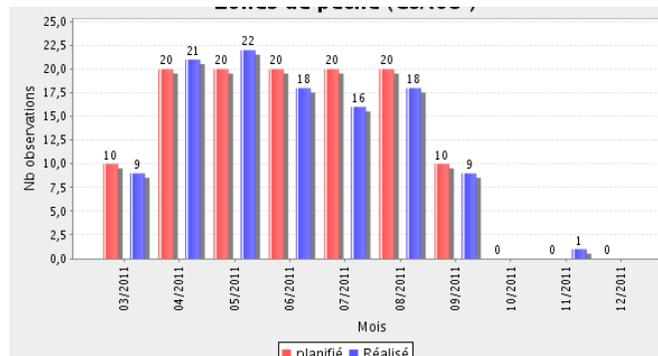
## Filets\_Méditerranée

GNS et GTR Méditerranée/Corse/Stareso  
2012\_M0341



Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5		6
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	0.35

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.



Indicateur : Taux de réalisation du plan d'échantillonnage						Pondération	
Niveaux	1	2	3	4	5		6
Bornes	[ 0.0 à 60.0 [	[ 60.0 à 70.0 [	[ 70.0 à 80.0 [	[ 80.0 à 90.0 [	[ 90.0 à 100.0 [	100.0	0.35

En jaune, la position actuelle de la société selon cet indicateur.

### 8.3 Forces et faiblesses dans les divers segments

PTM\_DEF ; VIIe ; adéquation légèrement déséquilibrée entre mois dans l'exécution du plan ; taux de réalisation correct

OTB\_DEF ; >15m ; G3707 ; taux de réalisation faible

GTR\_DEF ; >=15m ; VIIe ; bonne adéquation dans l'exécution du plan ; taux de réalisation correct

GNS & GTR\_DEF ; <15m ; VIII ; adéquation acceptable dans l'exécution du plan sauf trimestres 2 et 3 ; taux de réalisation acceptable

GNS & GTR\_DEF ; >=15m ; VIII ; mauvaise adéquation dans l'exécution du plan ; taux de réalisation très faible

OTM & OTB & PTM\_SPF ; >=15m ; VIIId/IVc ; adéquation acceptable dans l'exécution du plan ; taux de réalisation assez correct

OTM & OTB & PTM\_SPF ; <15m ; VIIId/IVc ; mauvaise adéquation dans l'exécution du plan ; taux de réalisation faible

PTM\_LPF ; toutes tailles ; VII & VIII ; adéquation correcte dans l'exécution du plan ; taux de couverture acceptable

OTM & OTB & PTM\_SPF ; >=15m ; VIII ; mauvaise exécution du plan ; réalisation uniquement dans les mois non visés

PTM & OTM\_DEF ; toutes tailles ; VIII ; mauvaise adéquation dans l'exécution du plan ; couverture trop faible

OTM & OTB & PTM\_SPF ; <15m ; VIII ; très mauvaise exécution du plan ; couverture insignifiante ; rien dans complément 2010\_M0014 nav toutes tailles

OTT & OTB & OTM ; toutes tailles ; Médit ; mauvaise adéquation avec le plan ; le plan prend en compte OTM depuis avril 2011

GNS & GTR\_DEF ; IVc/VIIId ; mauvaises adéquations avec le plan malgré observations tout au long de l'année ;

GNS & GTR\_DEF ; VIIe ; bonne adéquation avec le plan ; taux de couverture respectés

GNS & GTR\_DEF ; <15m et >=15m ; VIIh ; bonne adéquation avec le plan ; couverture visée respectée (1%)

GNS & GTR\_DEF ; zones VIIj,k ; néant sur trimestre 1 et couverture de 1 nav/mois ; présence d'un complément possible dans le segment 2010\_M0052, toutes régions et nav >18m

GNS & GTR ; Médit./corse/stareso ; bonne adéquation avec le plan ; observation à compter de mars 2011

#### 8.4 Conclusion sur le plan d'échantillonnage

Le traitement est complexifié du fait d'un changement de plan intervenu en début avril ; Le décrochage observable à partir d'avril dans la couverture visée du segment des filets >15m en zone VIII est provoquée par l'apparition de segments complémentaires dans le nouveau plan intervenu en avril 2011. Seuls quelques segments ont connu une assez bonne adéquation avec le plan d'échantillonnage (PTM\_VIIe ; GNS-GTR\_DEF <15 m VIIe ; GNS-GTR\_DEF >=15 m VIIe ; PTM\_LPF VII&VIII ; GNS-GTR\_DEF <15m VIII). L'exploitation des autres segments est plus problématique car cela ne permet pas de faire des estimations. La réalisation est faible (trop faible même) en zone VIId et IVc notamment du fait d'un trop faible effectif de navires acceptant ou pouvant accepter des observateurs dans la partie orientale de ce bassin maritime.

Pour la Méditerranée, le segment chalut (OTB) intègre depuis avril l'engin OTM du fait de la faible différenciation entre les deux engins OTB/OTM en Méditerranée. Les pêcheries de bar en VIII et en VII doivent être mieux identifiées dans le plan. Rappelons que sur la zone VIII, il n'y a eu que peu d'observations sur la pêcherie de bar en 2011 alors que sur cette zone ont été comptabilisées 68 marées de navires ayant capturé plus de 1 tonne de bar ce qui équivaut à 34 marées de paires. Il convient aussi d'éviter le mélange OTM et PTM dans les segments du plan ainsi que tout distinguo de tailles de navires dans les PTM. Quant aux segments OTM, il convient de traiter séparément les grands navires dont certains (cf France Pelagique) ne débarquent pas en France. Quelques améliorations peuvent donc être apportées au plan d'échantillonnage.

\*\*\*\*\*